

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

“Holding L.P.A.”

09 JAN. 2002
AG8

LE SOUSSIGNE

Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, né à ARZEW (Algérie), le 3 août 1953, domicilié à BEZIERS (Hérault), rue Alfred Manessier, n°8,

Divorcé, non remarié ni lié par un Pacte Civil de Solidarité de Madame Béatrice GOLAY, née à TOULOUSE (Haute Garonne), le 1^{er} avril 1959, suivant un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Béziers le 20 septembre 2001, sans changement depuis lors ainsi déclaré de nationalité française.

A ÉTABLI AINSI QU'IL SUIV LES STATUTS D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE QU'IL A DÉCIDÉ D'INSTITUER.

I - FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIEGE SOCIAL - DURÉE

ARTICLE 1 – FORME.

La société est une société par actions simplifiée régie par les dispositions légales applicables à cette forme sociale, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs actionnaires.

Elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

ARTICLE 2 – OBJET.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prise d'intérêts ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de services, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, syndicats de garantie ou autrement ; toutes opérations financières quelconques.
- Toute activité de gestion ou de direction, concernant les sociétés ou entreprises ci-dessus, dans lesquelles la Société aurait des intérêts ou des participations.
- La réalisation de toutes études et prestations intéressant les entreprise ci-dessus et notamment toutes prestations en vue de leur gestion administrative, financière, commerciale et d'une façon plus générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises.

f

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques concernant ces activités.

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, de services, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets similaires ou connexes.

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE.

La société a pour dénomination sociale : "Holding L.P.A."

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL.

Le siège social est fixé à BEZIERS (Hérault), avenue Georges Clemenceau, n° 65.

Il peut être transféré en tous lieux par décision de l'actionnaire unique.

Si la société vient à comporter plusieurs actionnaires, le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidée par le président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective extraordinaire des actionnaires.

ARTICLE 5 - DUREE.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

La décision de prorogation de la durée de la société est prise par décision de l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires.

II - APPORTS - CAPITAL SOCIAL - FORME DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS - TRANSMISSION DES ACTIONS

ARTICLE 6 - APPORTS.

A la constitution de la société, l'actionnaire unique, soussigné, a apporté des titres qu'il détient dans les trois sociétés suivantes, savoir :

- Mille deux cent quarante deux actions de cent francs chacune de la Société "SUD TERRAINS", Société Anonyme au capital de deux cent cinquante mille francs, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue Manessier, n° 8, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro B 350 278 941,

Évaluées à trois cent dix sept mille euros, ci ----- 317.000,00 E

[Signature]

- Deux cent cinquante parts de cent francs chacune de la Société "LOTI IMMO", Société à Responsabilité Limitée au capital de cinquante mille francs, dont le siège social est à LATTES (Hérault), Les Arcades Jacques Cœur, Rond Point de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro B 341 144 723,

Évaluées à trois cent dix neuf mille euros, ci----- 319.000,00 E

- Neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit parts de la Société "JACQUES COEUR", Société à Responsabilité Limitée au capital social d'un million de francs (1.000.000 F), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de cent francs (100 F) chacune, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue Manessier, n° 8, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 392 322 343,

Évaluées à cinq cent soixante quatre mille euros, ci----- 564.000,00 E

L'évaluation de ces apports a été faite au vu du rapport, déposé au futur siège social de la société le 13 décembre 2001, établi par Monsieur Dominique CARME, Commissaire aux Apports désigné le 11 décembre 2001 par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BEZIERS sur requête de l'actionnaire unique.

Ces apports correspondent à douze mille (12.000) actions, de cent euros (100,00 E) de nominal chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL.

Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000 E), divisé en DOUZE MILLE (12.000) actions, de CENT euros (100,00 E) chacune, de même catégorie.

ARTICLE 8 - MODIFICATIONS DU CAPITAL.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, par décision unilatérale de l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires.

ARTICLE 9 - FORME DES ACTIONS.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes et registre tenus à cet effet par la société.

Une attestation d'inscription en compte est délivrée par la société à tout actionnaire qui en fait la demande.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

ARTICLE 10 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

[Signature]

L'actionnaire unique ou les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence du montant des apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des actionnaires.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, le ou les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives.

ARTICLE 11 - TRANSMISSION DES ACTIONS.

Les actions sont librement négociables. Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement dénommé "registre des mouvements".

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard dans les jours qui suivent celle-ci.

L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire.

ARTICLE 12 - CESSION DES ACTIONS.

Les cessions d'actions consenties par l'actionnaire unique sont libres.

Si la société vient à comporter deux ou plusieurs actionnaires, les dispositions ci-après relatives à l'agrément des cessions d'actions s'appliqueront de plein droit.

Agrément

1. En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

2. La demande d'agrément doit être notifiée au président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur, s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro R.C.S., identité des dirigeants, montant et répartition du capital.

Le président notifie cette demande d'agrément aux actionnaires.

[Signature]

3. La décision des actionnaires sur l'agrément doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la demande visée au point 2 ci-dessus. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la décision.

Si aucune réponse n'est intervenue à l'expiration du délai ci-dessus, l'agrément est réputé acquis.

4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

a) En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'actionnaire cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans les trois mois de la notification de la décision d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.

b) En cas de refus d'agrément, la société doit dans un délai de trois mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions de l'actionnaire cédant soit par des actionnaires, soit par des tiers.

Lorsque la société procède au rachat des actions de l'actionnaire cédant, elle est tenue dans les six mois de ce rachat de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la société est fixé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord sur ce prix, celui-ci est déterminé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil.

III - ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - CONTROLE - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ARTICLE 13 - PRESIDENT DE LA SOCIETE.

La société est représentée, dirigée et administrée par un président, personne morale ou physique, actionnaire ou non de la société. Le président personne morale est représenté par ses dirigeants sociaux.

Le président est nommé par l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires .

Le premier président est Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, ci-dessus plus amplement dénommé.

Le président est nommé sans limitation de durée. Il peut démissionner de ses fonctions à charge pour lui d'en prévenir l'actionnaire unique ou les actionnaires trois mois au moins à l'avance.

Le président est révocable à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision des actionnaires statuant à la majorité prévue à l'article 17.2 des présents statuts.

La rémunération du président est fixée par décision de l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires.

f

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société, et notamment acheter et céder tous biens, contracter des emprunts, consentir toutes garanties y compris hypothécaires, le tout sans limitation de montant, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les présents statuts à l'actionnaire unique ou aux décisions collectives des actionnaires.

Le président est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

ARTICLE 14 - COMITE D'ENTREPRISE.

Les délégués du comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du président.

ARTICLE 15 - COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Le contrôle de la société est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants désignés par décision collective des actionnaires.

ARTICLE 16 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET LES DIRIGEANTS.

Les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, actionnaire unique, sont mentionnées au registre des décisions de l'associé unique.

Lorsque l'actionnaire unique n'est pas dirigeant de la société, les conventions conclues par le Président sont soumises à son approbation.

Lorsque la société comporte plusieurs actionnaires, la procédure de contrôle est celle prévue par l'article L 227-10 alinéas 1 et 2 du Nouveau Code de Commerce.

IV - DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE OU DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 17 - DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE OU DES ACTIONNAIRES.

17.1 - Décisions de l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des actionnaires lorsque la société comporte plusieurs actionnaires. Il ne peut déléguer ses pouvoirs.

L'actionnaire unique prend les décisions concernant les opérations suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats
- nomination et révocation du président



- nomination des commissaires aux comptes
- dissolution de la société
- augmentation et réduction du capital
- fusion, scission et apport partiel d'actif
- toutes autres modifications statutaires ;

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Les décisions de l'actionnaire unique sont constatées dans un registre côté et paraphé.

17.2 - Décisions collectives des actionnaires.

Si la société comporte plusieurs actionnaires, les seules décisions qui relèvent de la compétence des actionnaires sont celles pour lesquelles la loi et les présents statuts imposent une décision collective des actionnaires. Toutes les autres décisions relèvent de la compétence du président.

Dans ce cas, les décisions collectives des actionnaires sont prises, sur consultation du président, par l'établissement d'un procès-verbal de décision mentionne la communication préalable de l'ensemble des informations et documents permettant aux actionnaires de se prononcer en connaissant de cause.

Sous réserve des décisions requérant l'unanimité en application de l'article L 227-19 du Nouveau Code de Commerce ou des dispositions des présents statuts requérant une majorité spécifique, les décisions collectives sont adoptées à la majorité de plus de la moitié des actions.

Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

- Décisions extraordinaires.

Sont qualifiées de décisions extraordinaires, les décisions relatives à l'augmentation ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution de la société et sa transformation et d'une façon générale toutes celles relatives à la modification des présents statuts.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins les deux tiers des actions ayant droits de vote. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- Décisions ordinaires.

Toutes autres décisions sont qualifiées d'ordinaires. Ces décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. Toutefois, l'approbation des comptes annuels, l'affectation des résultats et la

P
f

nomination des Commissaires aux Comptes ne peuvent être décidées qu'à la majorité des voix dont disposent tous les actionnaires.

V - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX - BÉNÉFICES - DIVIDENDES

ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL.

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 mars 2003.

ARTICLE 19 - COMPTES SOCIAUX.

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, le président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il établit également les comptes annuels, ainsi que le cas échéant des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe, un rapport de gestion exposant la situation de la société durant l'exercice écoulé, l'évolution prévisible de cette situation, les événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport et enfin les activités en matière de recherche et de développement.

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels, après rapport du commissaire aux comptes dans un délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice.

ARTICLE 20 - AFFECTATION ET REPARTITION DES RESULTATS.

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements provisions, constituent le bénéfice.

Il est fait, sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

Le bénéfice distribuable est attribué à l'actionnaire unique. Lorsque la société comprend plusieurs actionnaires, la part attribuée aux actions sur ce bénéfice est déterminée par décision collective des actionnaires.

L'actionnaire unique ou la décision collective des actionnaires peut également décider la distribution des sommes prélevées sur les réserves disponibles en indiquant expressément les

[Signature]

postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

De même, il peut être décidé d'affecter en totalité ou en partie les sommes distribuables aux réserves ou au report à nouveau.

VI - DISSOLUTION - LIQUIDATION - CONTESTATIONS

ARTICLE 21 - DISSOLUTION - LIQUIDATION.

La société est dissoute à l'arrivée du terme statutaire, sauf prorogation régulière, et en cas de survenance d'une cause légale de dissolution.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, la dissolution, pour quelque cause que ce soit, entraîne, dans les conditions prévues par l'article 1844-5 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine social à l'actionnaire unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Lorsque la société comporte plusieurs actionnaires, la dissolution entraîne sa liquidation qui est effectuée conformément aux dispositions du Nouveau Code de Commerce.

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

ARTICLE 22 - CONTESTATIONS.

Toutes les contestations relatives aux affaires sociales susceptibles de surgir pendant la durée de la société ou de sa liquidation, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.

ARTICLE 23 - NOMINATION DES PREMIERS COMMISSAIRES.

- 1^o) La Société "Société de Commissariat aux Comptes HARDTMEYER-HUC", Société Anonyme, au capital social de cinquante mille euros, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue de la Citadelle, n° 10, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro B 389 478 041, représentée par Monsieur Jean-Louis HUC est nommée Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour les six premiers exercices sociaux.

- 2^o) Monsieur Jean-Pierre COT, domicilié à MENDE (Lozère), rue du Torrent, n° 3, est nommé premier Commissaire aux Comptes Suppléant, pour les premiers six exercices sociaux.

Lesquels ont accepté par avance lesdites fonctions, chacun d'eux précisant dans leur lettre d'acceptation des mandats qu'il n'était dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi.



ARTICLE 24 - ENGAGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE.

Un état des actes accomplis pour le compte de la société en formation, avec l'indication pour chacun de ces actes de l'engagement qui en résulterait pour la société, a été présenté aux actionnaires, ledit état est annexé aux présents statuts.

ARTICLE 25 - PUBLICITE.

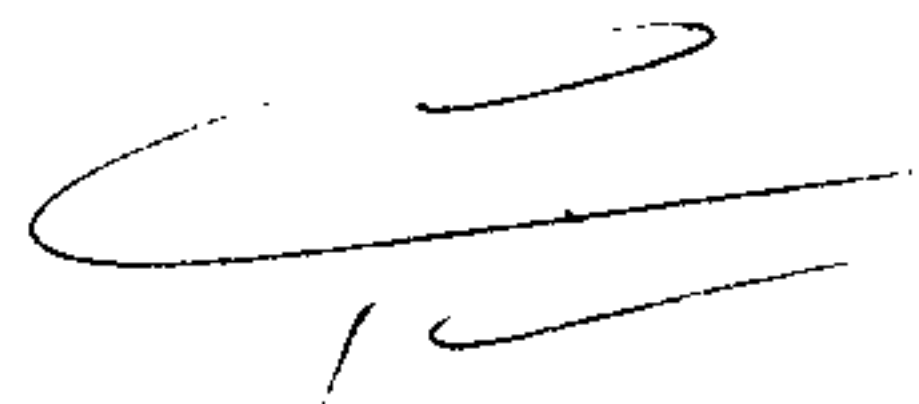
Tous pouvoirs sont donnés au président à l'effet de signer l'insertion relative à la constitution de la société dans un journal d'annonces légales et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes autres formalités.

Fait à Béziers,
Le 17 décembre 2001,
En autant d'exemplaires que requis par la
loi.



17 DEC. 2001 BÉZIERS MÉDITERRANÉE
Le
Bord. 556 n° 1.4 Reçu 12...

Le Receveur Principal



III DOMINIQUE CARME

■ 45, avenue Voie Domitienne
Immeuble "Le Frigoulas"
34500 BEZIERS
Tél. 04 67 62 44 00
Fax 04 67 62 86 18
dominiquedcarme@aol.com

■ N° Siret : 342 343 746 00018
Code APE : 741 C

09 JAN. 2002

A68

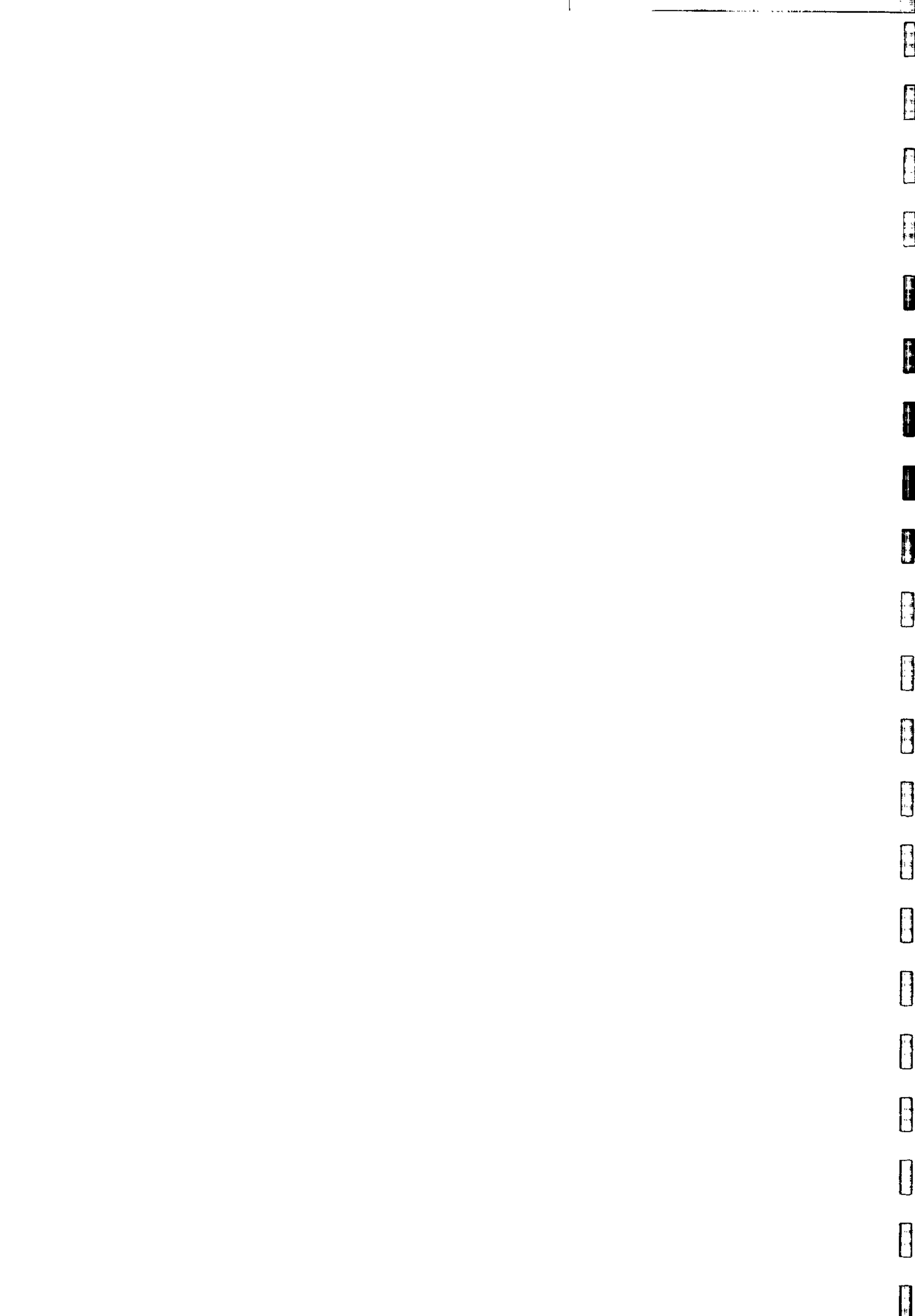
HOLDING L.P.A.
Société par Actions Simplifiée
En cours de constitution
Capital Social : 1 200 000 Euros
Siège Social : 65 Avenue Georges Clémenceau
34500 BEZIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR

MONSIEUR LOUIS PIERRE ANGELOTTI

Dominique CARME
Commissaire aux Apports
45 Avenue Voie Domitienne
34500 BEZIERS



Dominique CARME

Commissaire aux apports

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance rendue le 11 Décembre 2001 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BEZIERS concernant les apports consentis par Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI à la Société en cours de constitution dénommée HOLDING L.P.A., nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L 228-8, L225-12 et L 225-14 du nouveau Code de Commerce.

Les biens apportés ont été déterminés dans les statuts signés par l'apporteur.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la Société bénéficiaire de l'apport.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1 - 1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1.1 - PERSONNE CONCERNEE

- L'apporteur est :

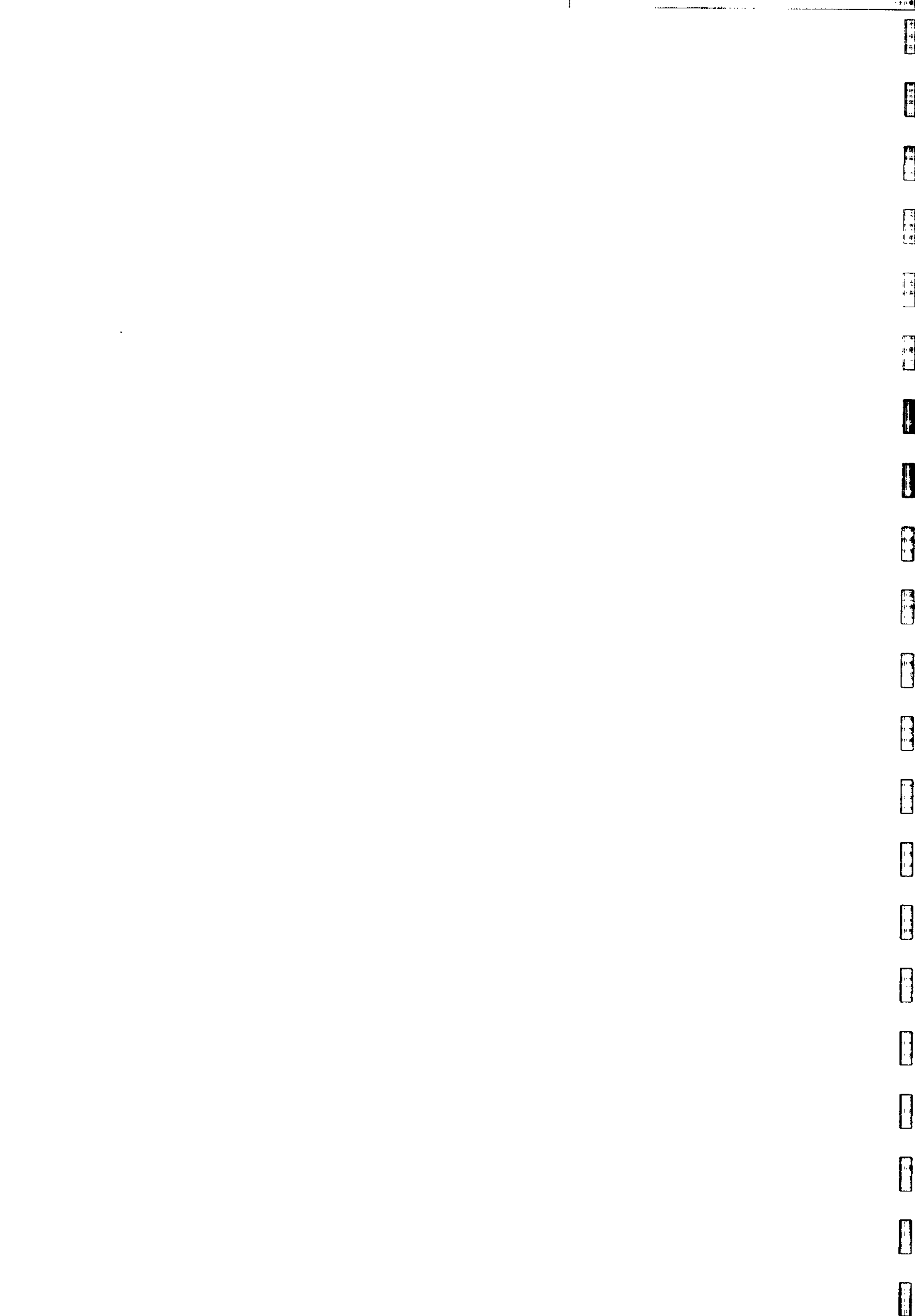
- Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI , né le 3 Août 1953 à ARZEW (ALGERIE). Divorcé, non remarié ni lié par un pacte civil de solidarité de Madame Béatrice GOLAY née à TOULOUSE (Haute Garonne), le 1er Avril 1959, suivant un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BEZIERS, le 20 Septembre 2001, sans changement depuis lors ainsi déclaré de nationalité française, demeurant 8 rue Alfred Manessier, BEZIERS (34500).

- La société bénéficiaire de l'apport est une société en cours de constitution présentant les caractéristiques suivantes :

- **DENOMINATION** : HOLDING L.P.A.

- **FORME** : Société par Actions Simplifiée





- **OBJET** : La prise d'intérêts ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de services, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, syndicats de garantie ou autrement ; toutes opérations financières quelconques.

- Toute activité de gestion ou de direction, concernant les sociétés ou entreprises ci-dessus dans lesquelles la Société aurait des intérêts ou des participations.

- La réalisation de toutes études et prestations intéressant les entreprises ci-dessus et notamment toutes prestations en vue de leur gestion administrative, financière, commerciale et d'une façon plus générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques concernant ces activités.

- **SIEGE SOCIAL** : 65 Avenue Georges Clémenceau, BEZIERS (34500).

- **CAPITAL SOCIAL** : 1 200 000 Euros divisé en 12 000 actions de 100 Euros chacune entièrement libérées. Ce capital sera constitué :

- à concurrence de 1 200 000 Euros par des apports en nature.

- Cette société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS,

- Le projet de statuts ne stipule aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

1.1.2. MODALITES DE L'APPORT

La Société HOLDING L.P.A. aura la jouissance des parts et actions apportés à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Elle en aura la propriété dès la réalisation définitive des apports.

Les modalités des apports tel que précisé par l'acte constitutif ne comportant aucune disposition dérogatoire au droit commun.





1.2 - DESCRIPTION DES APPORTS

Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI apporte des actions et parts sociales lui appartenant dans le capital des trois sociétés suivantes, savoir :

- Mille deux cent quarante deux actions de cent francs chacune de la Société "SUD TERRAINS", Société Anonyme au capital de deux cent cinquante mille francs, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue Manessier, n 8, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro B 350 278 941.

Evaluées à trois cent dix sept mille euros, ci317 000,00 E

- Deux cent cinquante parts de cent francs chacune de la Société "LOTI IMMO", Société à responsabilité Limitée au capital de cinquante mille francs, dont le siège social est à LATTES (Hérault), Les Arcades Jacques Coeur, Rond Point de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro B 341 144 723,

Evaluées à trois cent dix neuf mille euros, ci319 000,00 E

- Neuf mille neuf cent quatre vingt dix-huit parts de la Société "JACQUES COEUR", Société à responsabilité Limitée au capital social d'un million de francs (1 000 000 F), divisé en dix mille (10 000) parts sociales de cent francs (100 F) chacune, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue Manessier, n 8 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 392 322 343,

Evaluées à cinq cent soixante quatre mille euros, ci564 000,00 E





I-2-1 - OBJET DE L'APPORT

a) Caractéristiques de la société SUD TERRAIN

La société SUD TERRAIN est une Société Anonyme au capital de 250 000 Francs (38 112,25 euros) divisé en 2 500 actions, toutes de même catégorie. Son siège social est à BEZIERS (34500) 8 rue Alfred de Manessier.

Cette société exerce une activité d'aménagements fonciers , Lotissement, Promotion et opération de marchand de biens.

Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro B 350 278 941.

Les actions de cette société sont sous forme nominative. Leur cession à un tiers non actionnaire à quel titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'administration.

La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs. Le Président Directeur Général est Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI.

b) Données comptables

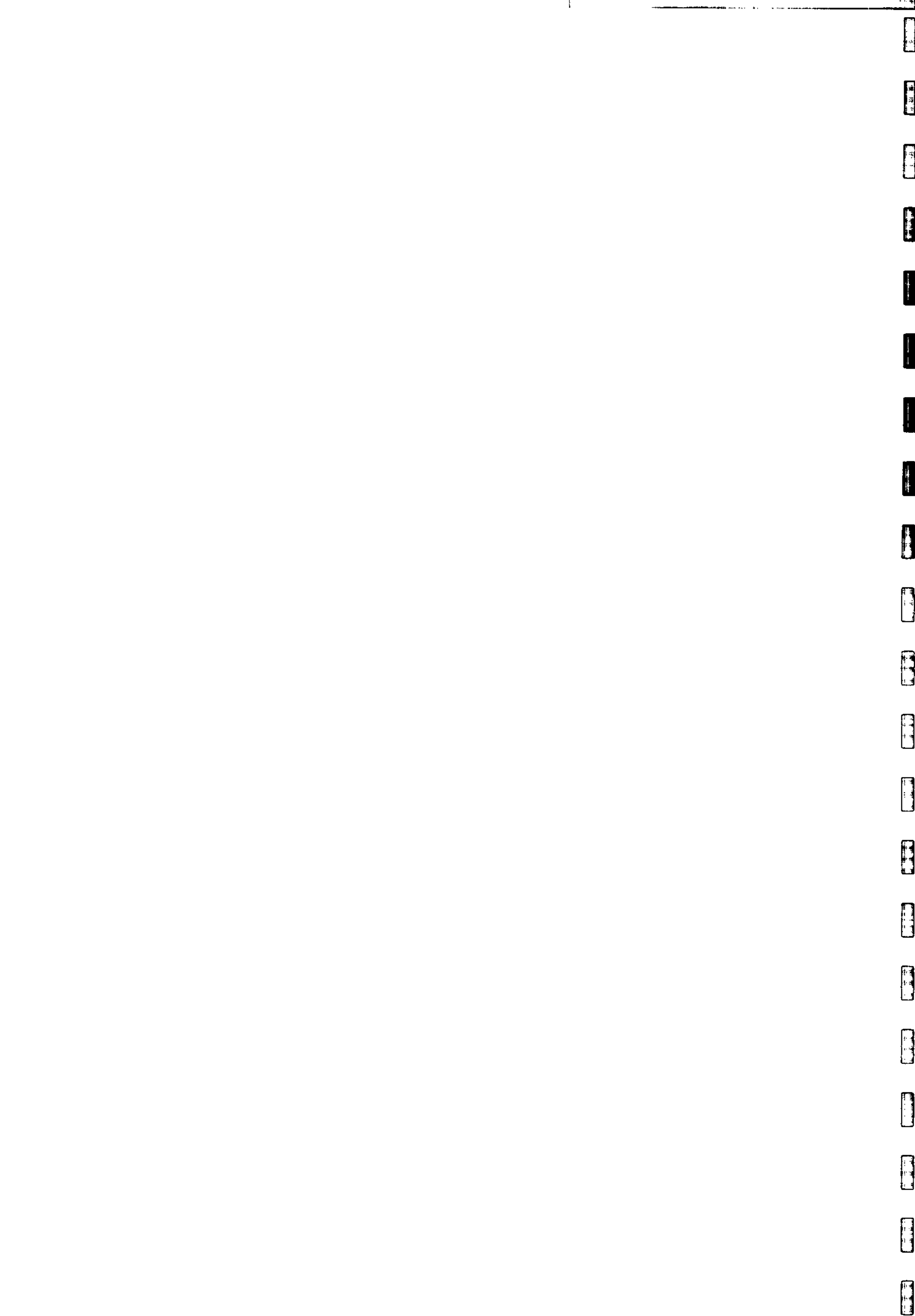
Le montant des capitaux propres, à l'arrêté du dernier exercice comptable au 31 Décembre 2000 s'élève avant répartition à 2 440 254 francs (372 014,32 Euros) cf annexe 1.

Les chiffres d'affaires, résultat courant et résultat net comptable, s'élèvent pour les trois derniers exercices à :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Chiffre d'affaires	16 644 071	2 537 372	13 534 433	2 063 311	16 389 098	2 498 502
Résultat courant	635 328	96 855	1 439 869	219 507	1 223 107	186 461
Résultat net comptable	467 104	71 210	907 362	138 326	824 091	125 632

Les comptes de ces exercices ont été certifiés sans réserve, par le Commissaire aux Comptes et peuvent valablement servir de base d'évaluation dans l'opération d'apport envisagée.





c) Caractéristiques de la Société LOTI IMMO

La société LOTI IMMO est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 Francs (7 622,45 Euros), divisé en 500 parts de 100 Francs chacune, toutes de même catégorie. Son siège social est à LATTES (34970), Les Arcades Jacques-Coeur, Rond Point de l'Europe.

Cette société exerce une activité d'Agent immobilier et plus particulièrement, assure la commercialisation des terrains de la Société SUD TERRAIN. Cette activité est exercée dans les locaux pour lesquels la société bénéficie d'un bail commercial soumis aux dispositions du décret du 30 Septembre 1953 et des textes ultérieurs.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 341 144 723.

Les parts de cette société sont sous forme nominative. Leur cession à un tiers ou entre associés à quel titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La société est administrée par son gérant, Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI, nommé dans les statuts.

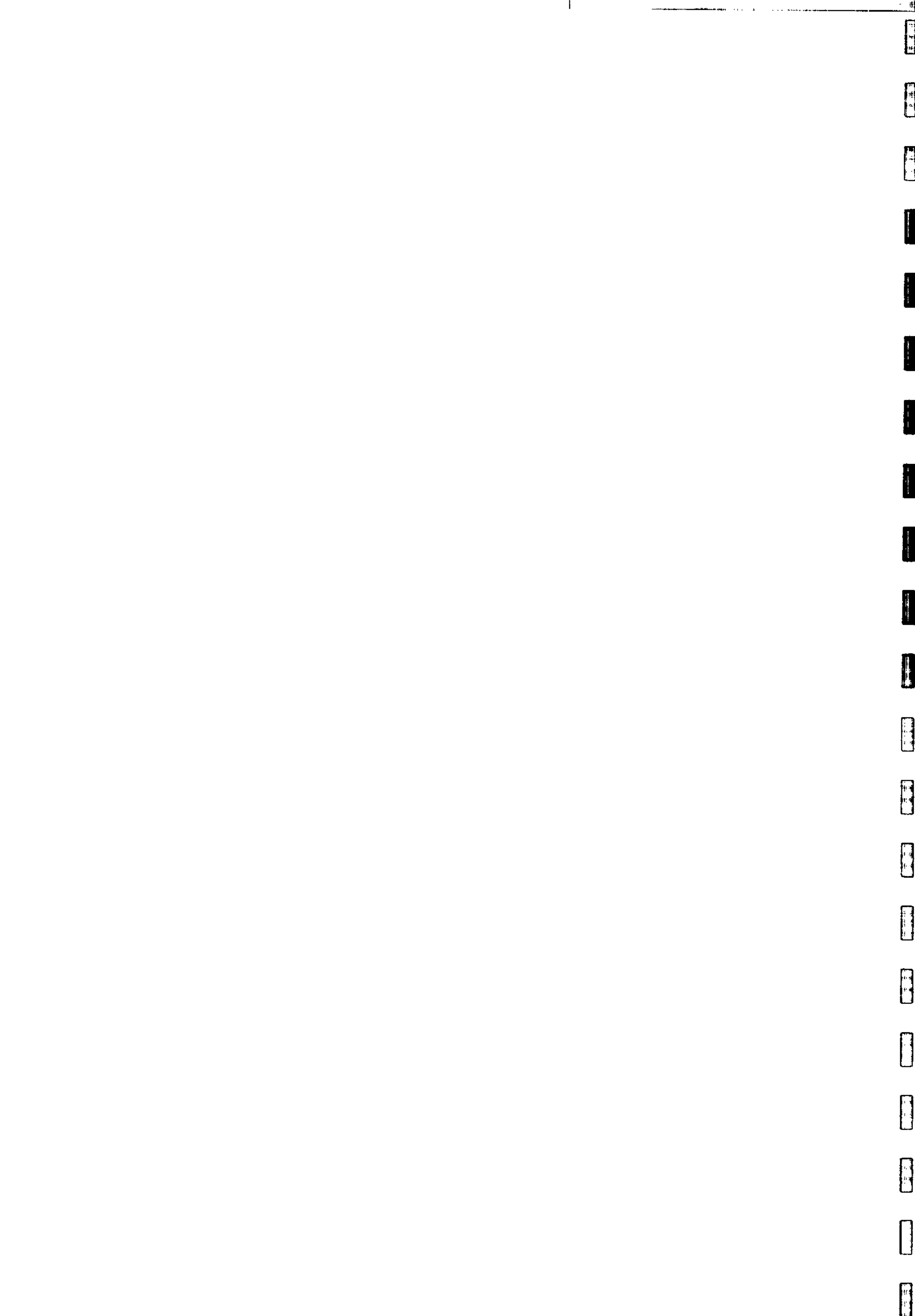
d) Données comptables

Le montant des capitaux propres, à l'arrêté du dernier exercice comptable au 31 Décembre 2000, s'élève avant répartition à 1 281 442 Francs (195 354,57 Euros) (annexe II).

Les chiffres d'affaires, résultat courant et résultat net comptable, s'élèvent pour les trois derniers exercices à :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Chiffre d'affaires	22 320 944	3 402 806	2 121 626	323 440	1 813 750	276 504
Résultat courant	1 550 747	236 410	190 550	29 049	74 963	11 428
Résultat net comptable	982 583	149 794	141 360	21 550	16 500	2 515





e) Caractéristiques de la société Jacques Coeur

La Société Jacques Coeur est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 Francs (152 449,02 Euros) divisé en 10 000 parts sociales de 100 francs chacune, toutes de même catégorie. Son siège social est à BEZIERS (34500), 8 rue Alfred Manessier.

Cette société exerce une activité d'aménagements fonciers, Lotissement, Promotion et opérations de marchand de biens.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 392 322 343.

Les parts de cette société sont sous la forme nominative. Les cessions de parts entre associés, conjoints, ascendants ou descendants sont soumises à l'agrément préalable d'une majorité des associés de plus de la moitié des parts sociales.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La société est administrée par son gérant, Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI, nommé dans les statuts.

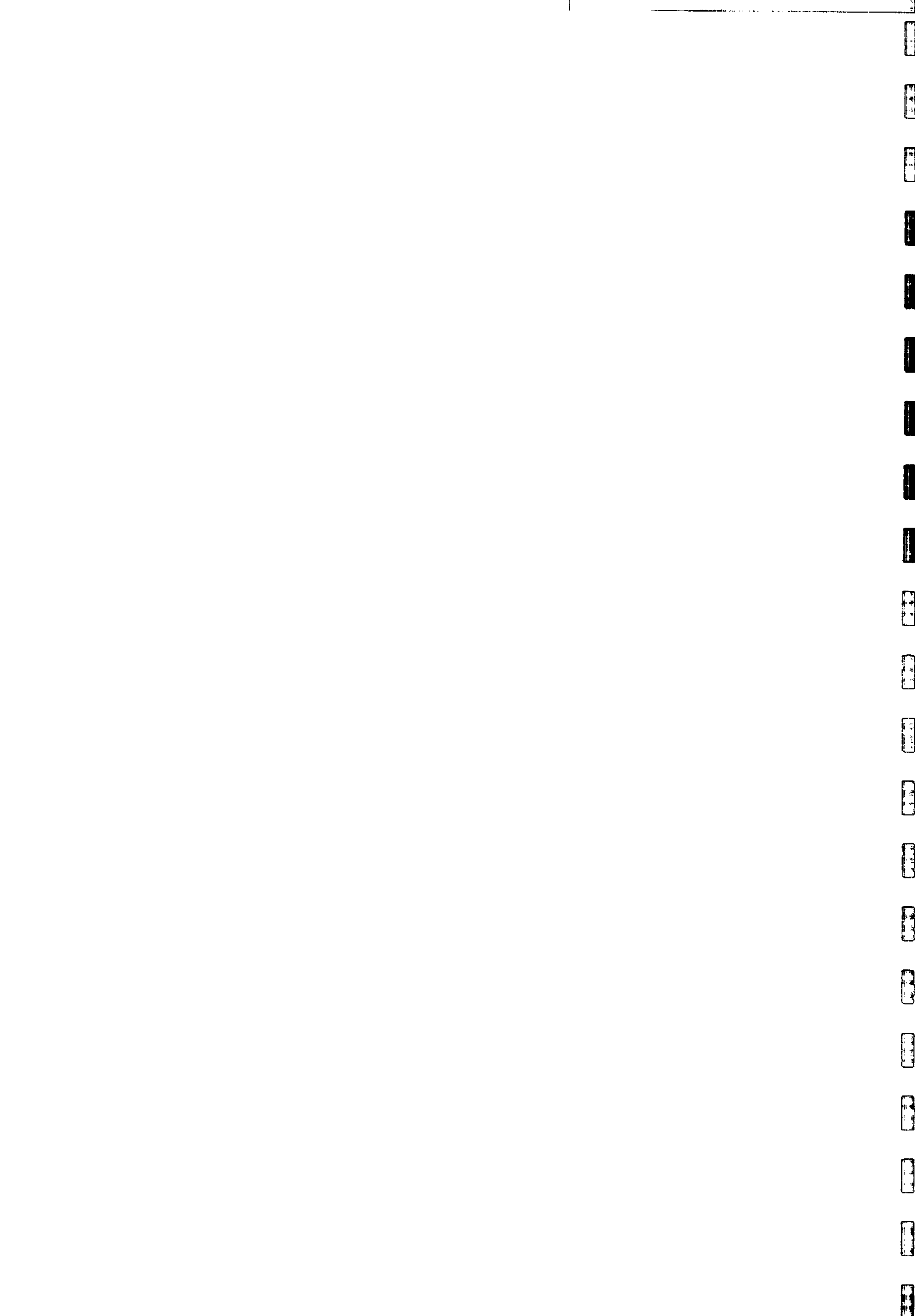
f) Données comptables

Le montant des capitaux propres, à l'arrêté du dernier exercice comptable au 31 Décembre 2000, s'élève avant répartition, à 2 928 737 Francs (446 483,08 Euros) (annexe III).

Les chiffres d'affaires, résultat courant et résultat net comptable, s'élèvent pour les trois derniers exercices à :

	31/12/2000		31/12/1999		31/12/1998	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Chiffre d'affaires	24 042 506	3 665 256	4 884 316	744 609	4 796 373	731 202
Résultat courant	2 834 716	432 150	-73 537	-11 211	112 615	17 168
Résultat net comptable	1 799 838	274 384	59 986	9 145	151 462	23 090





II - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément aux normes de la profession, les diligences nécessaires ont été mises en oeuvre pour :

- contrôler la réalité des apports
- analyser les valeurs individuelles proposées dans les statuts signés par l'apporteur.

La valeur de actions et parts des trois sociétés a été déterminée par la combinaison de diverses méthodes généralement utilisées par les professionnels.

La méthode privilégiée est la méthode dite patrimoniale matérialisée par la valeur de situation nette de la société.

Nos investigations , indépendamment de l'exactitude des comptes sociaux certifiés en l'occurrence pour la S.A. SUD TERRAIN par le commissaire aux comptes, ont consisté dans une appréciation de cette approche patrimoniale.

a) Sur la base d'un prix unitaire de 255,33 Euros par action, la valeur de la société SUD TERRAIN s'élève à 638 084 Euros. A ce jour, les informations relatives à l'exercice 2001 corroborent cette valeur.

b) Sur la base d'un prix unitaire de 1 276 Euros par part, la valeur de la société LOTI IMMO s'élève à 638 000 Euros. A ce jour, les informations relative à l'exercice 2001 corroborent cette valeur.

c) Sur la base d'un prix unitaire de 56,47 euros par part la valeur de la société JACQUES COEUR s'élève à 564 678 Euros. A ce jour, les informations relative à l'exercice 2001 corroborent cette valeur.

Par rapport aux critères généralement admis, la méthode de valorisation retenue et les résultats qui en sont issus n'appellent pas d'observation particulière de notre part.





III - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports effectués à la Société HOLDING L.P.A. par Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI, savoir :

- 1 242 actions de la Société SUD TERAINS pour 255,23 Euros.....317 000 Euros
- 250 parts de la Société LOTI IMMO pour 1 276,00 Euros319 000 Euros
- 9 988 parts de la Société JACQUES COEUR pour 56,47 Euros564 000 Euros

n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des actions apportées est au moins égale au montant du capital social de la société HOLDING L.P.A. en cours de constitution.

Ainsi, les 12 000 actions nouvelles d'une valeur nominative de 100 Euros chacune, émises au pair par la société HOLDING L.P.A. seront régulièrement libérées.

Fait à BEZIERS

Le 13 Décembre 2001

LE COMMISSAIRE AUX APPORTS





ANNEXE I

SA SUD TERRAINS

8, RUE ALFRED MANESSIER

34529 BEZIERS CEDEX

Exercice du 01 Janvier 2000 au 31 Décembre 2000

Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2000

En Francs

APE : 70.1C

SIRET : 350 278 941 00033

SA CABINET NITUS PICHAUD MARTY

ZAE LE MONESTIE BP 54

BOUJAN SUR LIBRON

IMMEUBLE ESPACE 2 B

34761 BEZIERS CEDEX

Tél : 04.67.30.48.30

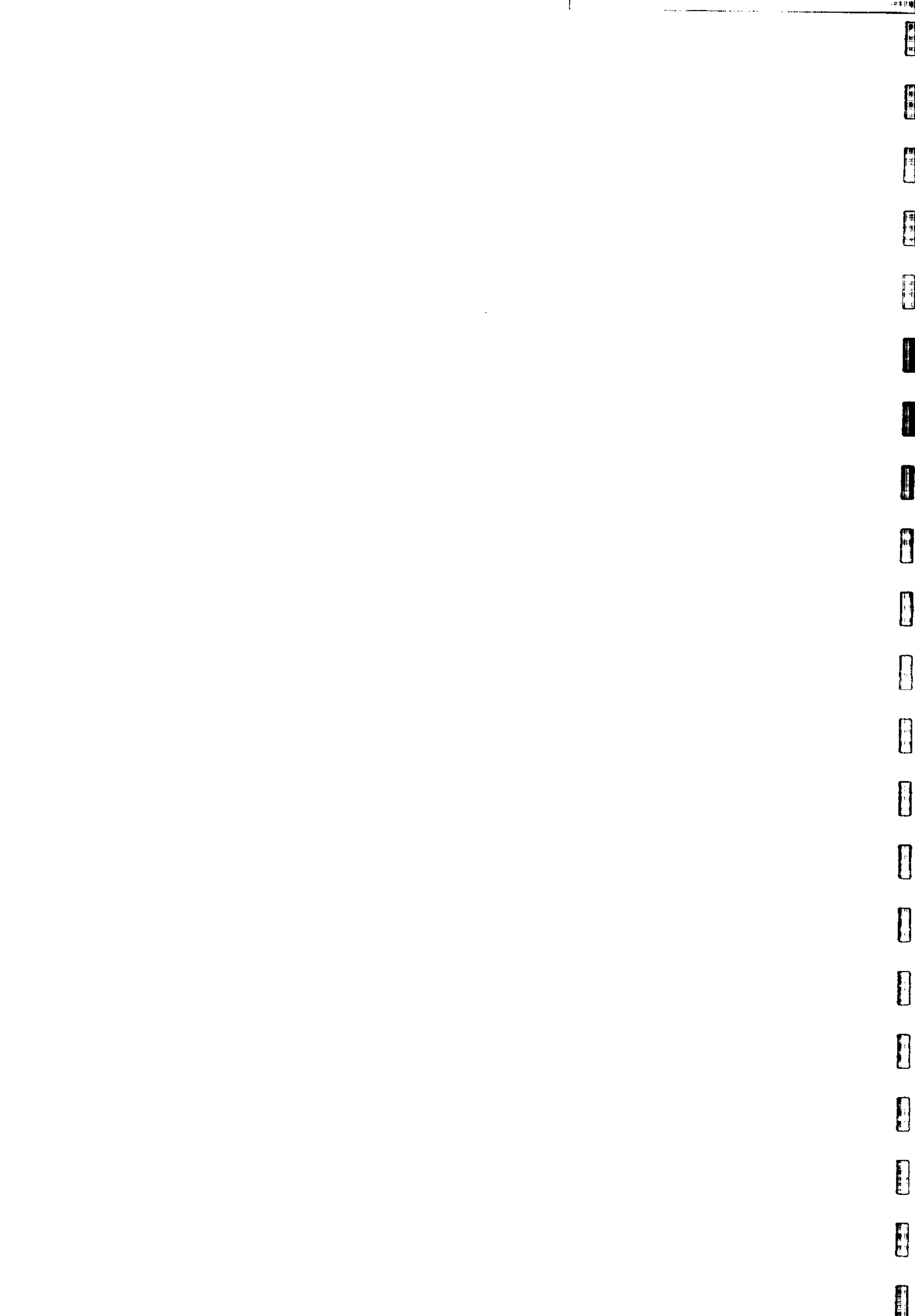
Fax : 04.67.30.39.94





Désignation de l'entreprise SA SUD TERRAINS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2
 Adresse de l'entreprise 8, RUE ALFRED MANESSIER Durée de l'exercice précédent * 1 2
 Numéro SIRET* 5 0 2 7 8 9 4 1 0 0 0 3 3 Code APE 7 0 . 1 C

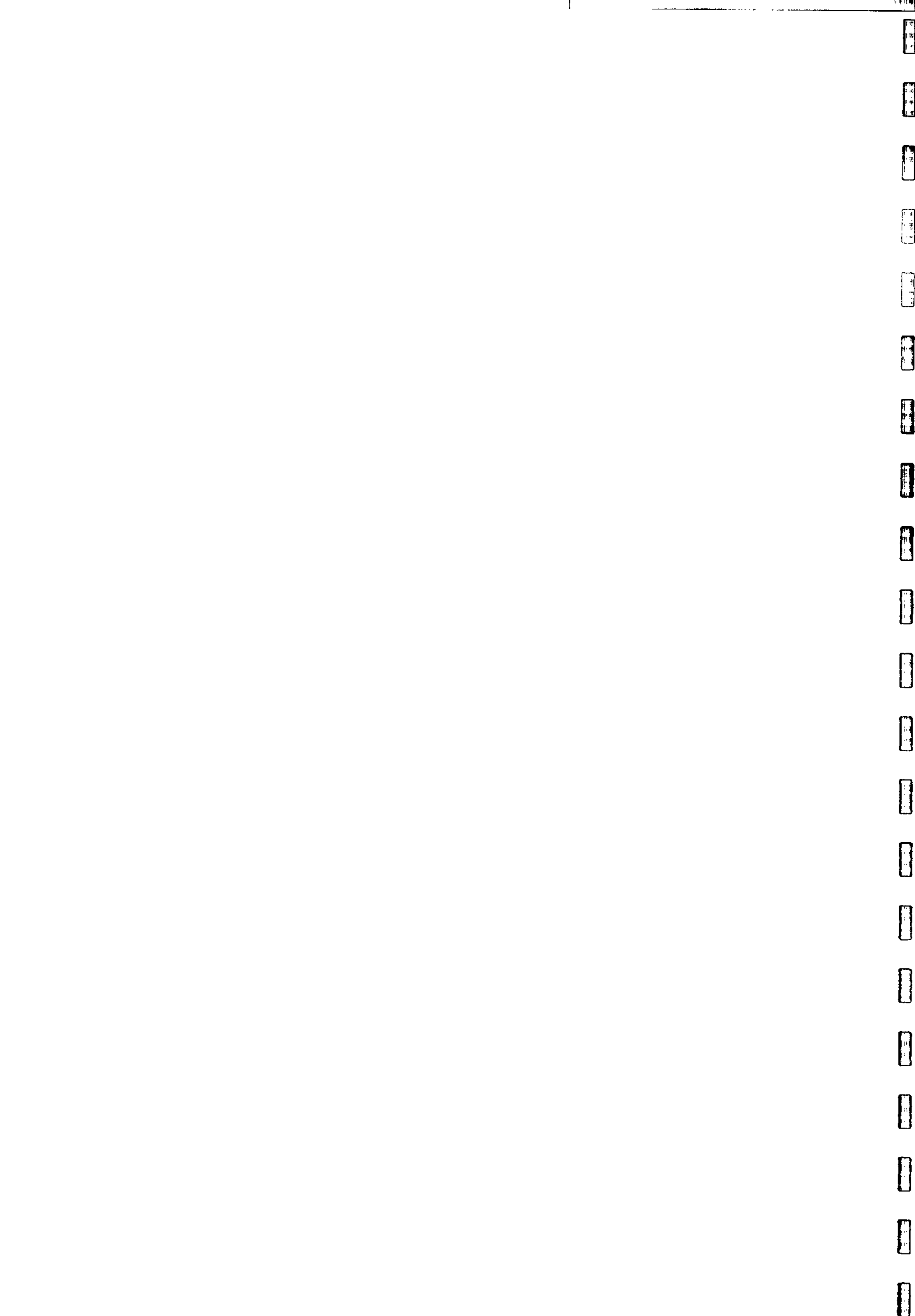
Déclaration souscrite en :		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 0 0		N-1 3 1 1 2 9 9			
F. A7 X € A8		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de recherche et développement *	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 651 798	AQ	405 592	1 246 206	1 352 868
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	102 638	AU	32 639	69 998	13 157
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	1 754 435	BK	438 231	1 316 204	1 366 025
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	3 522 462	BO		3 522 462	3 569 755
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	6 571 658	BY		6 571 658	6 046 800
	Autres créances (3)	BZ	1 872 894	CA		1 872 894	733 613
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			961 017
Disponibilités	CF	1 665 370	CG		1 665 370	2 098 800	
Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ	13 632 384	CK	0	13 632 384	13 409 985
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	15 386 820	1A	438 231	14 948 589	14 776 010
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 250 000)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 698 150	2 110 789
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	467 104	907 362
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 440 254	3 293 150
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	741 178	775 888
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	741 178	775 888
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 679 345	1 211 073
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 495 229	59 739
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 262 816	8 084 158
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 329 767	675 568
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		676 433
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	11 767 157	10 706 972
	Écarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 948 589	14 776 010
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 203 203	10 020 177
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 991 458	407 108

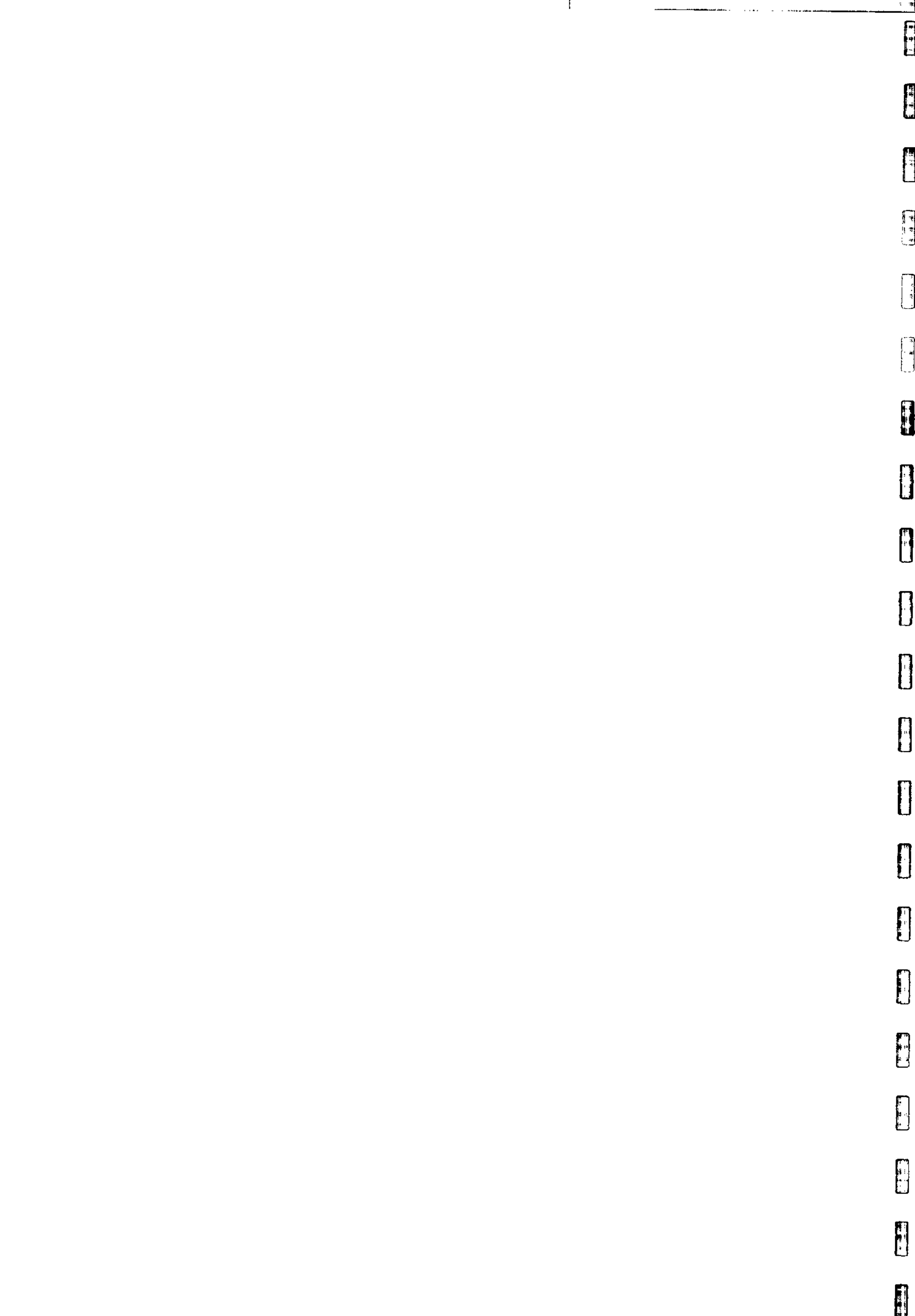
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires				
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	16 604 837	FE		FF	16 604 837	
		FG	86 528	FH		FI	86 528	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 691 364	FK	0	FL	16 691 364	
	Production stockée *					FM	(47 293)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	100 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	777	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16 744 071
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	14 818 712
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	675 173
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	46 641
	Salaires et traitements *						FY	250 221
	Charges sociales (10)						FZ	104 988
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *				GA	116 755
			- dotations aux provisions *				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	65 290
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 077 780
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	666 291
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	1 454
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	27 264
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	27 264	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	56 773
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	56 773
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(29 510)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	635 328	
							1 439 869	

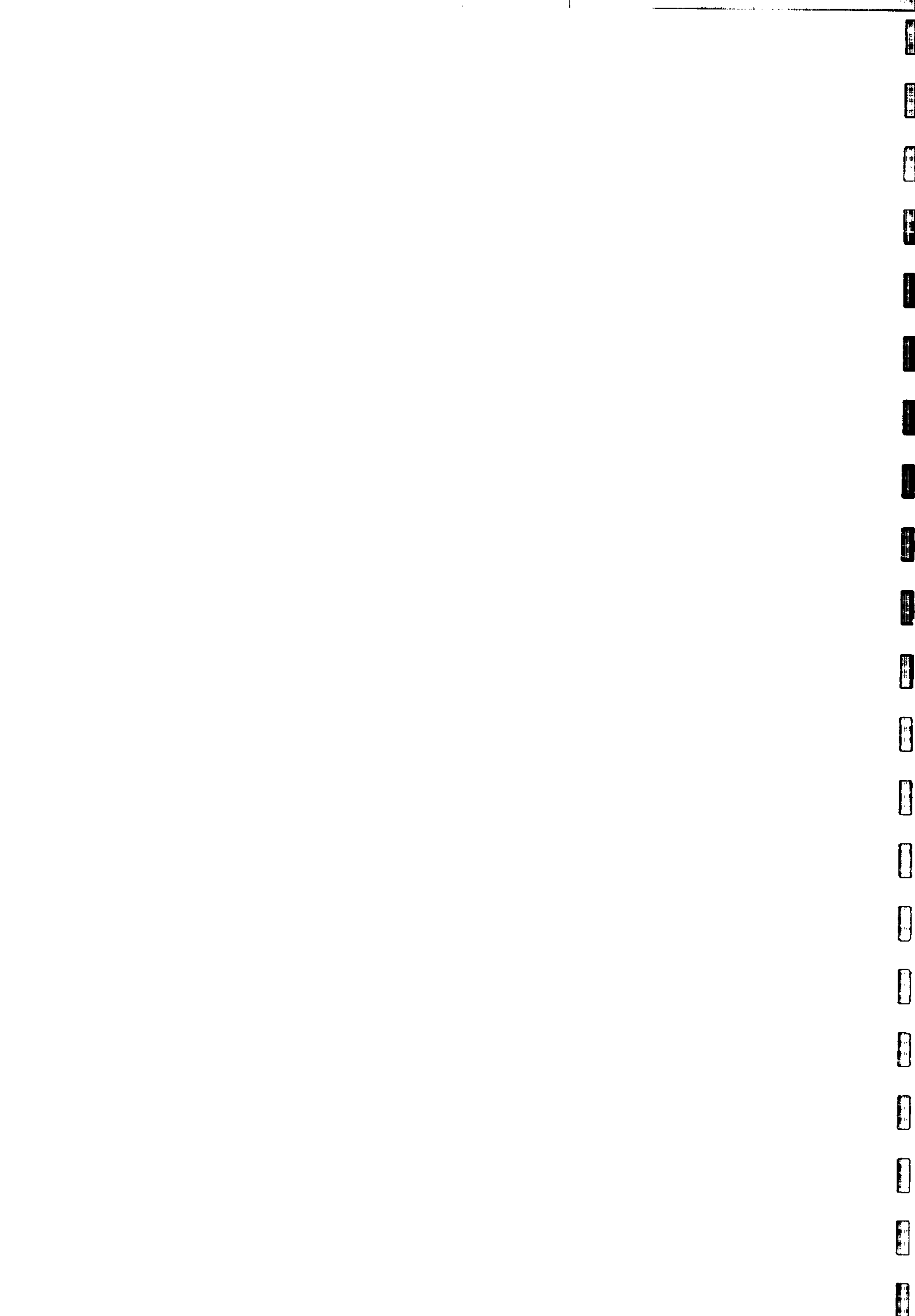
(RENVIS : voir tableau n° 2053) *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

ou Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS													
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	123 716	24 584	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7)(VII)									HD	123 716	24 584	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	18 714	33 866	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	18 714	33 866	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	105 002	(9 283)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	273 226	523 225	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	16 895 051	13 561 985	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	16 427 948	12 654 623	
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)										HN	467 104	907 362	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	{	Produits de locations immobilières					HY				
				Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG				
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *					HP				
				- Crédit-bail immobilier					HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(9)	Dont transfert de charges								A1		2 191	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :									Exercice N			
Voir détail ci-joint										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	



Désignation de l'entreprise :

SA SUD TERRAINS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		(KG)		(KH)		KI		
	Constructions	Sur sol propre	(KJ)	1 651 798	(KK)		KL		
		Sur sol d'autrui	(KM)		(KN)		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)		(KQ)		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(KS)		(KT)		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)	35 704	(KW)		KX	14 626	
		Matériel de transport*	KY		(KZ)		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)		(LC)		LD	52 308	
		Emballages récupérables et divers*	(LE)		(LF)		(LG)		
	Immobilisations corporelles en cours		(LH)		(LI)		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	1 687 501	LO	0	LP	66 934	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
	TOTAL IV		LQ	0	LR	0	LS	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	1 687 501	0H	0	0J	66 934		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale "ou évaluation par mise en équivalence valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	LT		LU		IW		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		LX		(LY)		(LZ)		
	Constructions	Sur sol propre	MA		(MB)	1 651 798	(MC)		
		Sur sol d'autrui	MD		(ME)		(MF)		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	MG		(MH)		(MI)		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ		(MK)		(ML)		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	(MM)		(MN)	50 330	(MO)		
		Matériel de transport	MP		(MQ)		(MR)		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(MS)		(MT)	52 308	(MU)		
		Emballages récupérables et divers*	(MV)		(MW)		(MX)		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		(NA)		(NB)		
	Avances et acomptes	NC	ND		NE		(NF)		
	TOTAL III		0	NG	0	NH	1 754 435	(NI)	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U		0V		0W		
	Autres participations		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		0	NJ	0	NK	0	0H	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0K	0	0L	1 754 435	0M	0	



TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 0 0

entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

l'entreprise : SA SUD TERRAINS

A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
Immobilisations, brevets et droits similaires						
Immobilisations commerciales						
Terreins						
Constructions						
Installations techniques mat. et out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

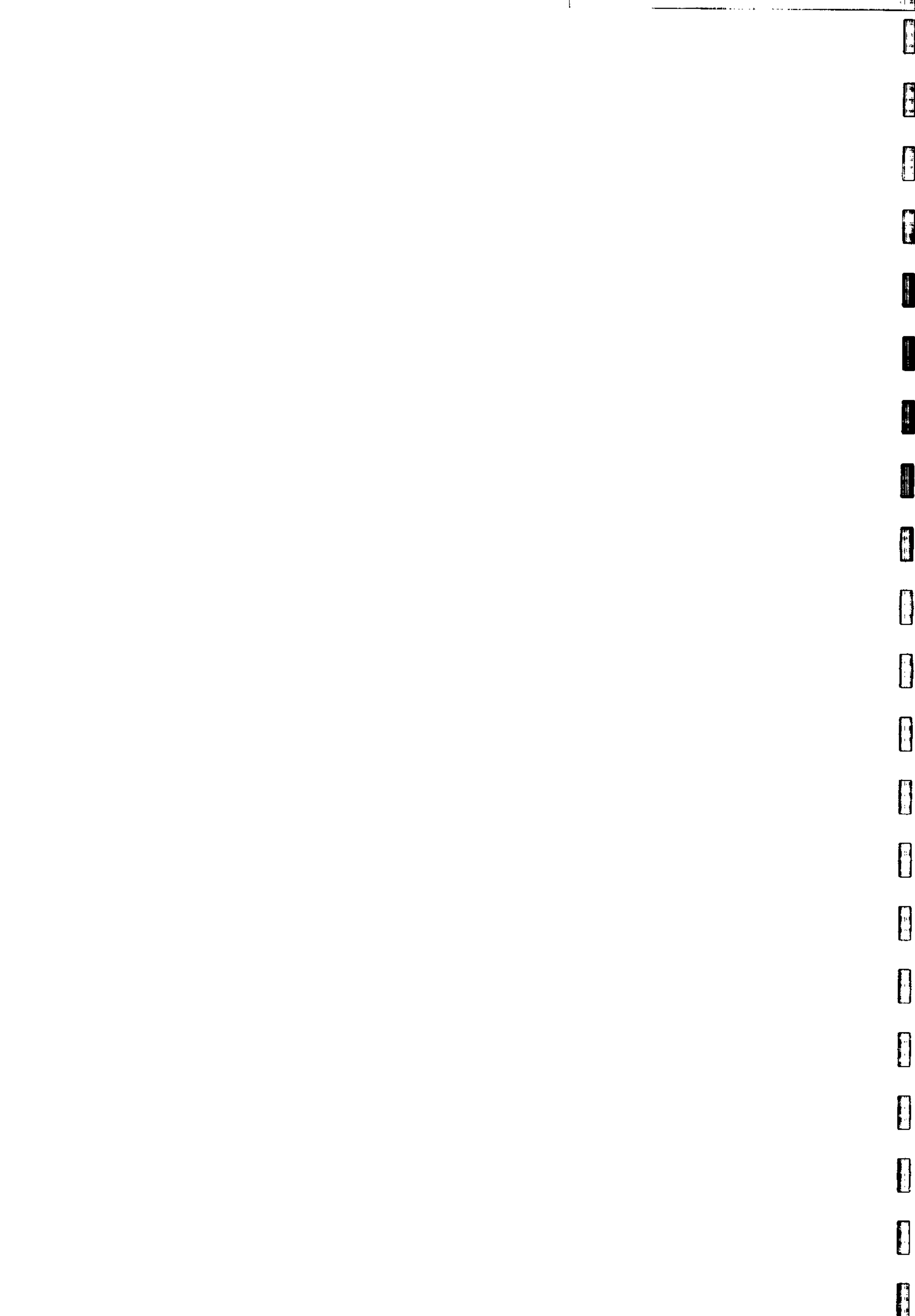
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

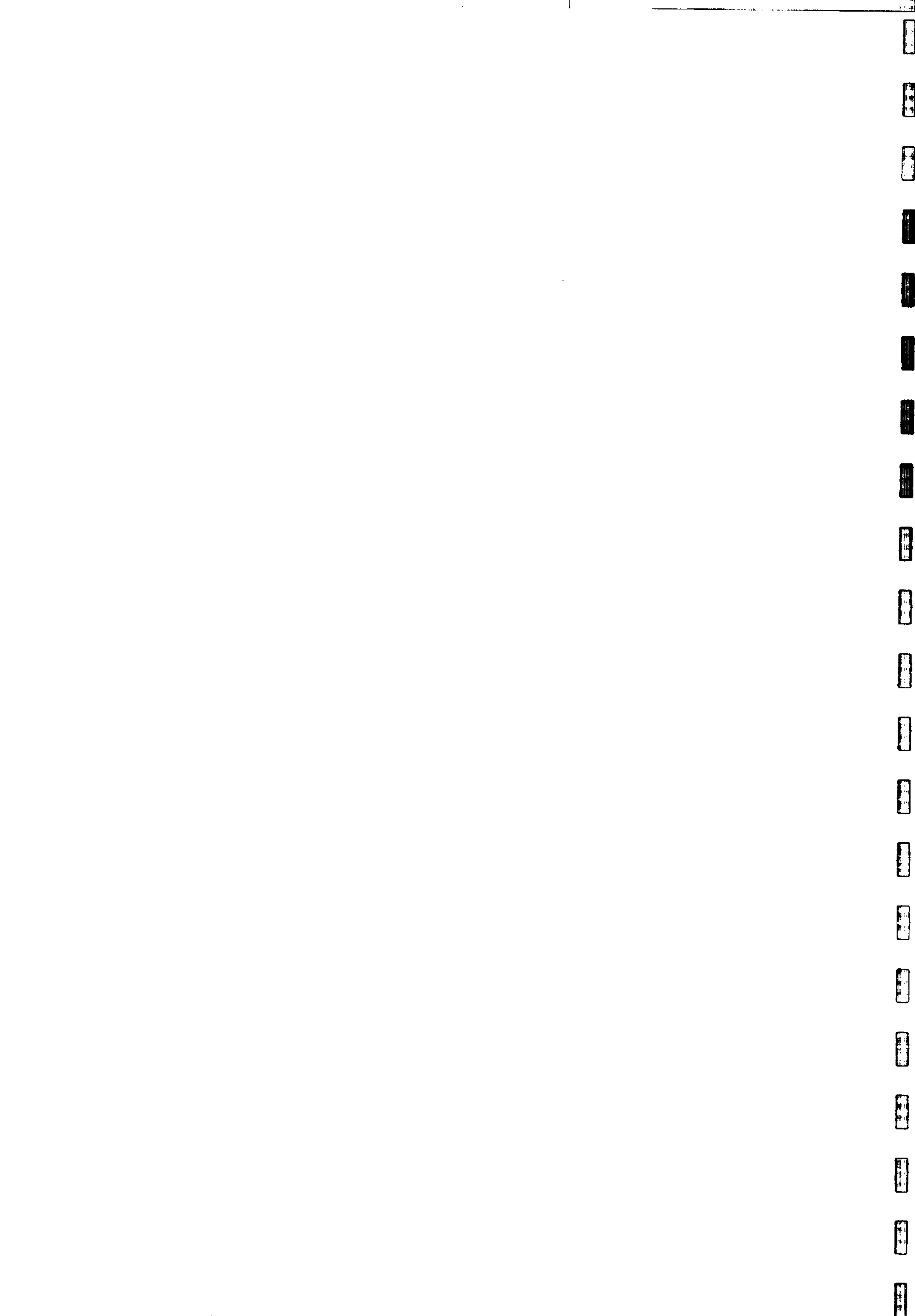
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)		
Constructions	Sur sol propre	(PM)	298 929	(PN)	106 662	(PO)		(PQ)	405 592	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)		
	Inst. générales, agenc. et aménagt. des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. aménagements divers	(QD)	22 547	(QE)	9 613	(QF)		(QG)	32 160	
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)		(QM)	479	(QN)		(QO)	479	
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)		
TOTAL III		QU	321 476	QV	116 755	QW	0	QX	438 231	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	321 476	ØP	116 755	ØQ	0	ØR	438 231	
CADRE B VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *						CADRE C MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES *				
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises					
Frais d'établissement et recherche TOTAL I	QY	2J	2K	2L	2M					
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ	2N	2P	2R	2S					
Terrains	(RA)	(RB)	(RC)	2T	2U					
Constructions	Sur sol propre (RD)	106 662	RE	RF	2V	2W				
	Sur sol d'autrui		RH	RI	2X	2Y				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		RK	RL	2Z	3A				
Inst. techniques mat. et outillage	(RM)	(RN)	(RO)	3B	3C					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers (RP)	9 613	(RQ)	(RR)	3D	3E				
	Matériel de transport		(RT)	(RU)	3F	3G				
	Mat. bureau et inform., mobilier	479	(RV)	(RW)	3H	3J				
	Emballages récup. et divers		(RY)	(RZ)	(SA)	3K	3L			
TOTAL III	SB	116 755	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0
Total général (I + II + III)	SG	116 755	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0
CADRE D										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

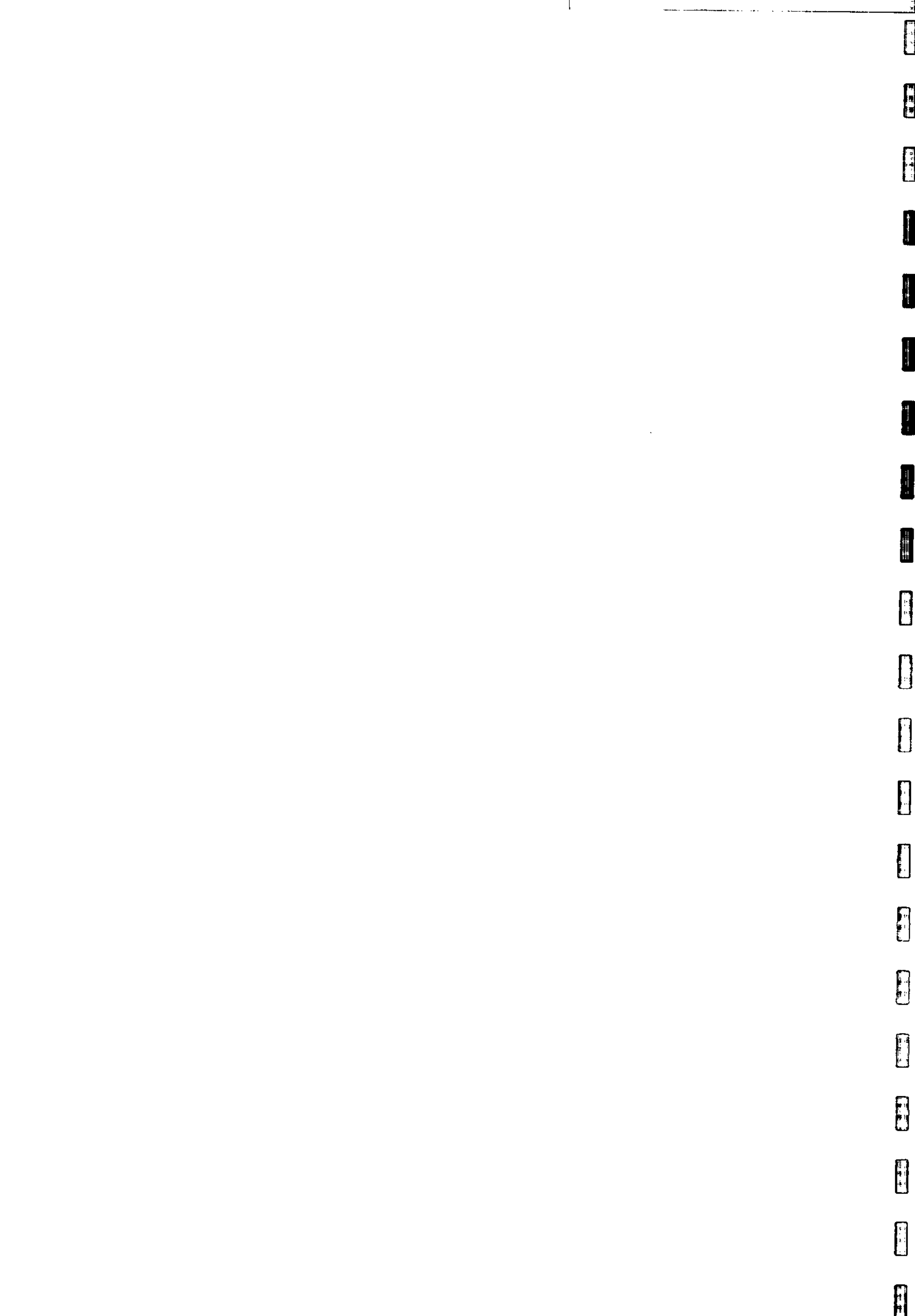


Désignation de l'entreprise :		SA SUD TERRAINS							
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	(TA)		(TB)		(TC)		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	(TD)		(TE)		(TF)		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG		(TH)		(TI)		
	Provisions pour fluctuation des cours *	3W	TJ		(TK)		(TL)		
	Amortissements dérogatoires	3X	(TM)		(TN)		(TO)		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LI	(IK)		(IL)		(IM)		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	(TP)		(TQ)		(TR)		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5I		5K		
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M		5N		5P		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	775 888	5W	65 290	5X	100 000	5Y	741 178
	TOTAL II	5Z	775 888	TV	65 290	TW	100 000	TX	741 178
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B		6C		6D		
		6E	6F		6G		6H		
		6I	6J		6K		6L		
		6M	6N		6O		6P		
		6Q	6R		6S		6T		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	775 888	UB	65 290	UC	100 000	UD
Dom. dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	65 290	UF	100 000				
		UG		UH					
		UI		UJ					
		UK							

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.



Agrément N° B2101.1001

N°10950*03

Formulaire obligatoire
(article 33 A du Code général des impôts)

8

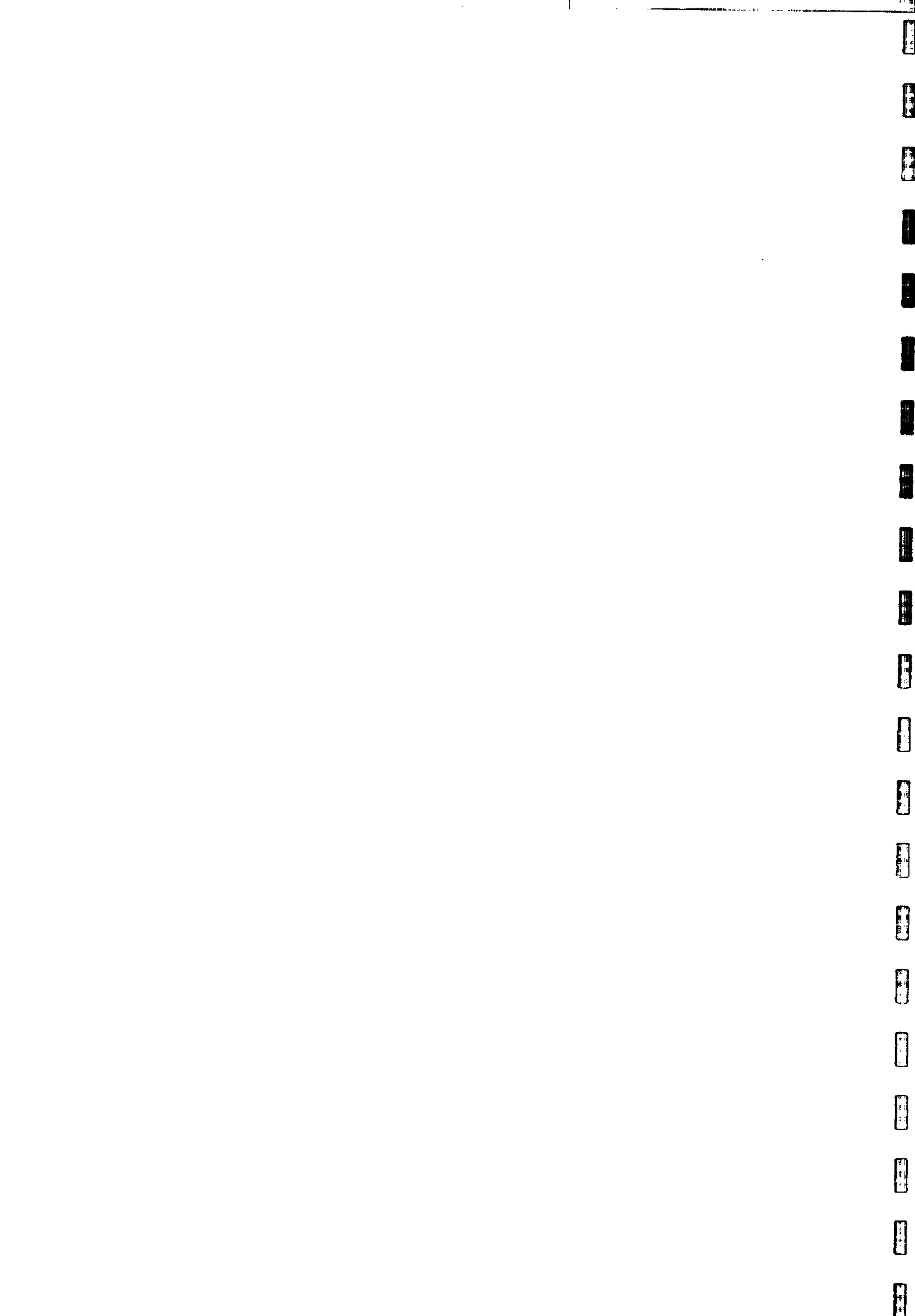
ETAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057

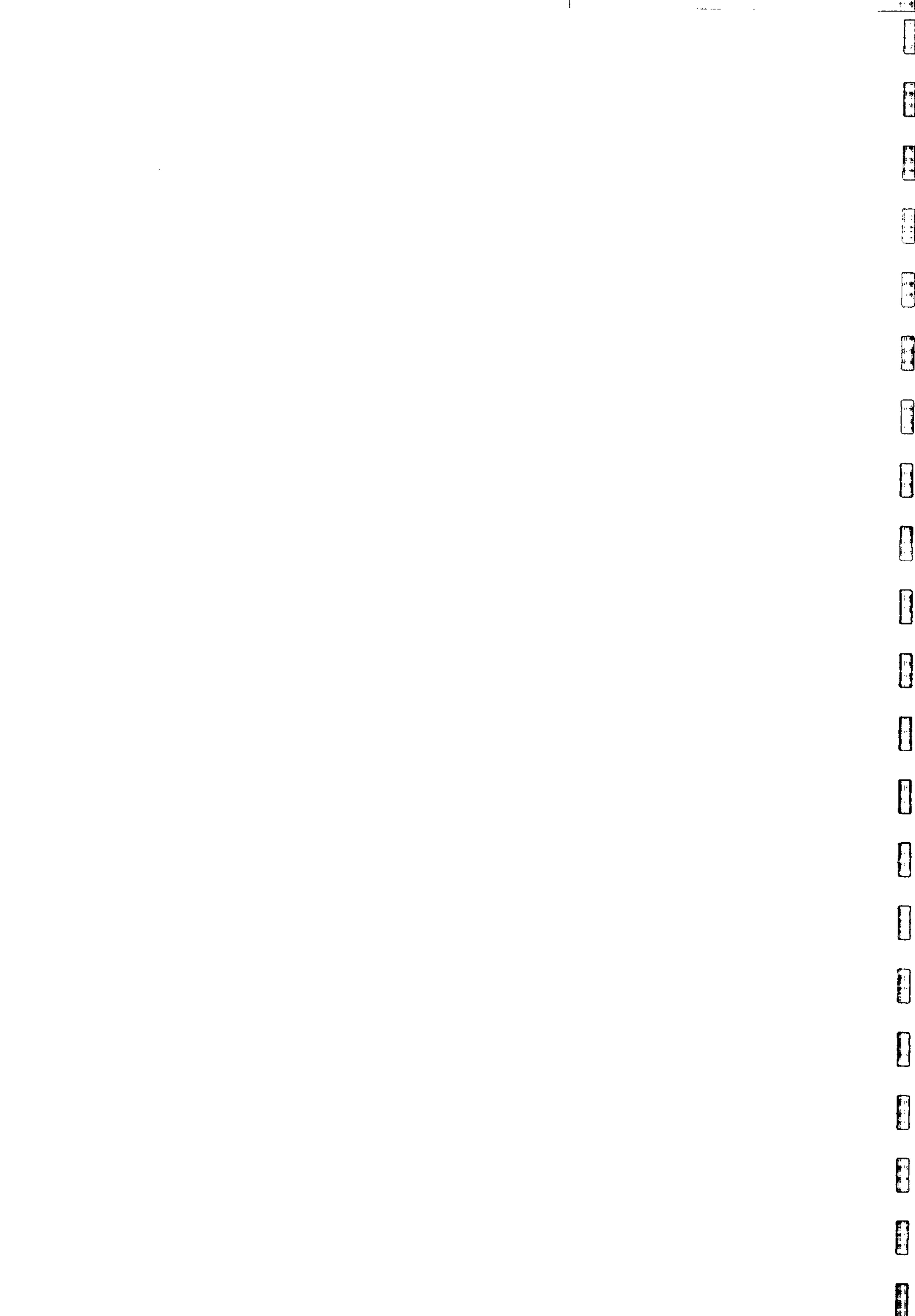
(2001)

1

Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS											
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	6 571 658		6 571 658				
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UQ			UU							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	249 998		249 998				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	88 524		88 524				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 534 372		1 534 372				
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX			VT	8 444 552	VU	8 444 552	VV	0			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 991 458		1 991 458						
	à plus d'un an à l'origine	VH	687 888		123 934		500 429		63 525		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		SB	6 262 816		6 262 816						
Personnel et comptes rattachés		SC	45 355		45 355						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		SD	48 771		48 771						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		SE								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 211 959		1 211 959					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	23 682		23 682					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		SJ									
Groupe et associés (2)		VI	1 495 229		1 495 229						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		SK									
Dette représentative de titres empruntés*		SZ									
Produits constatés d'avance		SL									
TOTAUX		VY	11 767 157	VZ	11 203 203		500 429		63 525		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	116 077	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032						



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS		Exercice N, clos le : 31122000	
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :	WA	467 104
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WB	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WD	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WF	
	Amendes et pénalités (nature :)	WG	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS) *	WH	21 699
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *	WI	
	Moins-values nettes à long terme	WJ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WK	273 226
		WL	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		WM	
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée (dont : intérêts excédentaires (art. 39-1-3a et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW		WN	
TOTAL I		WO	
II. DÉDUCTIONS		XR	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		XW	762 029
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposables aux taux de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)* - imposables sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imposables sur les déficits antérieurs WX	WT	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WU	16 794
	Régime des sociétés mères et des filiales * (quotas-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)	WV	
		WW	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer *	XB	
	Majoration d'amortissement *	XW	
	Abattement sur le bénéfice (entreprises nouvelles * (art. 208 section 2 et 3 du C.A.M. 2000) SX Zones d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY	XZ	
	non franchise conge (art. 44 septies) QT non franchise urbaine (art. 44 octies) PV entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC	XA	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XY	
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée (dont : urgence dérogée par le report en arrière du déficit * (entreprises à l'IS) ZI		YZ	
III. RÉSULTAT FISCAL		ZA	
TOTAL II		ZB	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	745 235	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	XL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 85) *	XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)	XK		
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 86)	XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	745 235	
	XO		0



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

I. SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES

A - Déficit ordinaire : déficit reportable autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices 1	Déficits imputables 2	Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1))* 3	Déficits reportables col.2 - col. 3
N-5		(XT)	XU	
N-4		(XV)	XW	XX
N-3		(XY)	XZ	YA
N-2		(YB)	YC	YD
N-1		(YE)	YF	YG
		TOTAL (YH) 0	YI 0	

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) *

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YI)

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *

SN

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs

Imputations opérées à la
clôture de l'exercice

sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A, ligne WY)

sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XM)

Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XK) *

Amortissements réputés différés restant à reporter *

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39.1.1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuilles séparées)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis A1, 2 du CGI. *

Provisions pour risques et charges *

ORGANIC

SX

21 699

SY

16 794

SZ

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9I

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A:

YN

21 699

YO

16 794

ligne WI

ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N°10953*03 Forfaitaire obligatoire (article 33 A
du Code minier des intérêts)

Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				QC					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				QD	907 362				
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	AUTRES RESERVES		412 638						
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		412 638	QE	412 638				
TOTAL I				QF	1 320 000					
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale			(ZB)					
		- Réserve spéciale des plus-values à long terme			ZC					
		- Autres réserves			(ZD)					
		- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219 -I- f) *			AS					
	Dividendes				ZE	1 320 000				
	Autres répartitions				(ZF)					
	Report à nouveau				ZG					
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II (ZH)	1 320 000					
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.										
RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N :	Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS					
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT				
		- Locations, charges locatives et de copropriété				XQ	85 045			
		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	503 698	122 038		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
		- Autres comptes				ST	86 429	137 250		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	675 173	259 288			
	IMPTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*				YW	3 065	3 079		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS	43 576	44 827		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	46 641	47 906		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				XY	4 267 459	2 060 792			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 826 576	1 573 738			
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus*				ZA					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2000). *				QB	250 221				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				QS					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG		indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	
	- numéro de centre de gestion agréé *		XP							
	- Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : _____ handicapés : _____)				YP		1		0	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*				ZK		%		%	
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'article 38 II de l'ann. III au C.G.J. (tableau 2059-C) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.									
	Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.				ZR					



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19%	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus
et moins-values réalisées *

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19%	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *			+	+
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne ⑩)					0	0

(A)

(B)

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SA SUD TERRAINS

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% 1 ou 16% 2

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI 1

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16% et 26%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16% et 26%
①	②	③	④
Moins-values nettes 2000			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
1999			
1998			
1997			
1996			
1995			
1994			
1993			
1992			
1991			
1990			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice 3	Solde des moins-values à reporter
	à 25%	à 19%, 18% ou 15%	à 19%, 18% ou 15% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2 ^e alinéa de l'article 219 a quater 4			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes 2000						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
1999						
1998						
1997						
1996						
1995						
1994						
1993						
1992						
1991						
1990						

3 Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

卷一

卷二

卷三

卷四

卷五

卷六

卷七

卷八

卷九

卷十

卷十一

卷十二

卷十三

卷十四

卷十五

卷十六

卷十七

卷十八

卷十九

卷二十

卷二十一

15

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

 SA SUD TERRAINS
 prise :

**INSCRIPTION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1
AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N**

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
des plus-values de l'exercice	1	
- déficit de l'exercice	2	
- moins-values à long terme	3	
- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	0
Montant correspondant (ligne 1 - 5)	6	
Montant correspondant	7	
Référence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)	8	0

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	0	0	0	0	0

III

INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

			taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N-1	17	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices {	N-2	18	
(cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-3	19	0
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	20		
Sommes non affectées à imposer (voir notice) 19 - 20	21		
Montant restant à affecter (17 + 18 + 19) - (20 + 21)	22		0

IV

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE II

SARL LOTI IMMO

**PLACE DE L'EUROPE
ARCADES JACQUES COEUR**

34970 LATTES

Exercice du 01 Janvier 2000 au 31 Décembre 2000

Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2000

En Francs

APE : 70.3A

SIRET : 341 144 723 00044

SA CABINET NITUS PICHAUD MARTY

ZAE LE MONESTIE BP 54

BOUJAN SUR LIBRON

IMMEUBLE ESPACE 2 B

34761 BEZIERS CEDEX

Tél : 04.67.30.48.30

Fax : 04.67.30.39.94





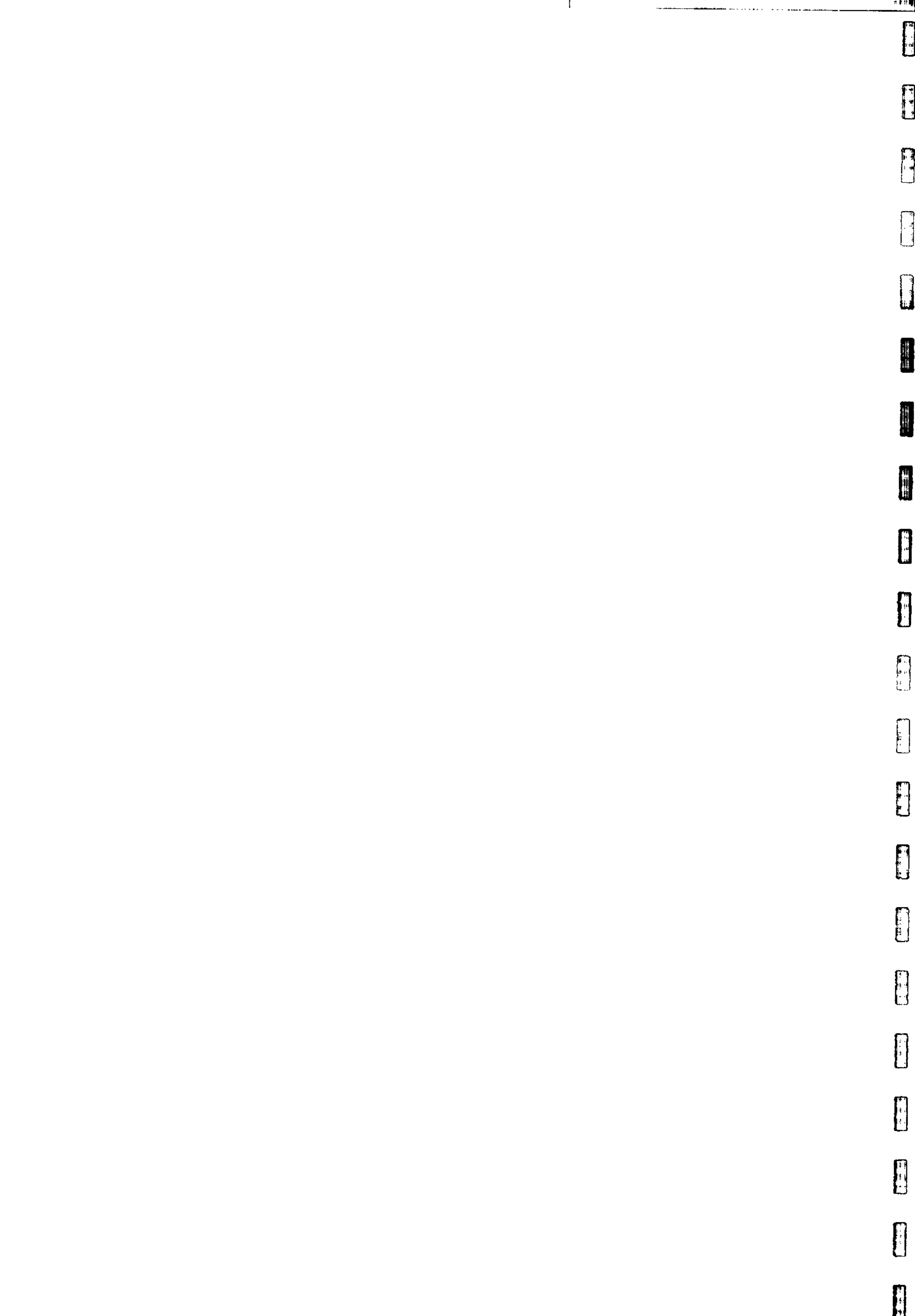
Désignation de l'entreprise		SARL LOTI IMMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		PLACE DE L'EUROPE		ARCADES JACQUES COEUR		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET*		34970 LATTES		2 3 0 0 0 4 4		Code APE 7 0 . 3 A	
Déclaration souscrite en :				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 0 0			
F ☐ A7 ☒ X ☐ € ☐ A8 ☐				N-1 3 1 1 2 9 9			
Cocher obligatoirement une case							
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de recherche et développement *	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	114 246	AU	49 469	64 776	70 891
	Immobilisations en cours	AV	10 000	AW		10 000	10 000
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	59 633	CV		59 633	59 633
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	48 866	BI		48 866	46 291
TOTAL (II)		BJ	232 745	BK	49 469	183 276	186 816
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	5 249 111	BO		5 249 111	6 719 422
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	403 446	BY		403 446	1 144 015
	Autres créances (3)	BZ	1 784 179	CA		1 784 179	1 390 795
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	2 683 086	CG		2 683 086	359 633
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			19 549
	TOTAL (III)	CJ	10 119 822	CK	0	10 119 822	9 633 413
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 352 567	1A	49 469	10 303 098	9 820 229
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières acros :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	243 859	266 499
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	982 583	141 360
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 281 442	462 859
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	811 150	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	811 150	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	187 851	295 552
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	33 799	14 149
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		315 300
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 947 302	58 192
	Dettes fiscales et sociales	DY	711 254	635 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	330 300	8 038 269
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	8 210 506	9 357 370
	Écarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 303 098	9 820 229
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 210 506	9 357 370
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	187 851	274 559

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportation et livraisons intracomunitaires					
						Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue: { biens * services *	FD	21 810 143	FE		FF	21 810 143		
		FG	510 800	FH		FI	510 800		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	22 320 944	FK	0	FL	22 320 944		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	107 783		
	Autres produits (1) (11)					FQ	952		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	22 429 678	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	16 587 390	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	1 470 311	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 063 855	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	40 326	
	Salaires et traitements *						FY	646 574	
	Charges sociales (10)						FZ	238 246	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *				GA	13 365	
			- dotations aux provisions *				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	811 150
	Autres charges (12)						GE	31	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 871 248	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 558 430	
opérations en nature	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	315	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	3 960	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 960	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	11 643	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	11 643	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 683)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 550 747		



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	16 078	50 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7)(VII)									HD	16 078	50 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		6 409	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		50	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	0	6 459	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	16 078	43 541	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	584 242	92 731	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	22 449 716	2 235 979	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	21 467 133	2 094 619	
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)										HN	982 583	141 360	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	{	Produits de locations immobilières						HY			
				Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG			
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *						HP			
				- Crédit-bail immobilier						HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								III			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(9)	Dont transfert de charges								A1	107 783	17 719	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGUL.DIVERSES/CPTES BILAN												16 078	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	



Désignation de l'entreprise :

SARL LOTI IMMO

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Amenagements Consécutifs à une réévaluation prévue au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA	1	KB	2	KC	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		(KG)		(KH)		KI		
	Constructions	Sur sol propre	(KJ)		(KK)		KL		
		Sur sol d'autrui	(KM)		(KN)		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)		(KQ)		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(KS)		(KT)		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)	44 120	(KW)		KX	10 735	
		Matériel de transport*	(KY)		(KZ)		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)	62 876	(LC)		LD	5 615	
		Emballages récupérables et divers*	(LE)		(LF)		(LG)	7 250	
	Immobilisations corporelles en cours		(LH)	10 000	(LI)		LJ		
	Avances et acomptes		(LK)		(LL)		LM		
	TOTAL III		LN	116 996	LO	0	LP	23 600	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM		ST		
	Autres participations		SU	59 633	SV		SW		
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	46 291	IU		IV	10 375	
	TOTAL IV		LQ	105 925	LR	0	LS	10 375	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		QG	222 920	QH	0	QJ	33 975		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation nette ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	1	par virements de poste à poste	2	3	4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
CORPORELLES	Terrains		LT		LU		IV		
	Constructions	Sur sol propre	LV		LW		IX		
		Sur sol d'autrui	LX		(LY)		(LZ)		
		Inst. gales, agencis et am. des constructions	MA		(MB)		(MC)		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MD		(ME)		(MF)		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers	MG	3 485	(MH)		(MI)		
		Matériel de transport	MJ		(MK)		(ML)		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(MM)		(MN)	51 370	(MO)		
		Emballages récupérables et divers*	MP		(MQ)		(MR)		
	Immobilisations corporelles en cours		(MS)	5 615	(MT)	62 876	(MU)		
	Avances et acomptes		(MV)	7 250	(MW)		(MX)		
	TOTAL III		MY	16 350	(NA)	10 000	(NB)		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		NC		NE		(NF)		
	Autres participations		ND		NE		(NI)		
	Autres titres immobilisés		NG	0	NE	124 246	(NI)		
	Prêts et autres immobilisations financières		OU	7 800	OV		OW		
	TOTAL IV		OK	7 800	OV	59 633	OZ		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0K	24 150	0L	232 745	0M			

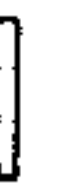
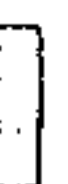
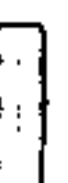


TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 0 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S A R L L O T I I M M O

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

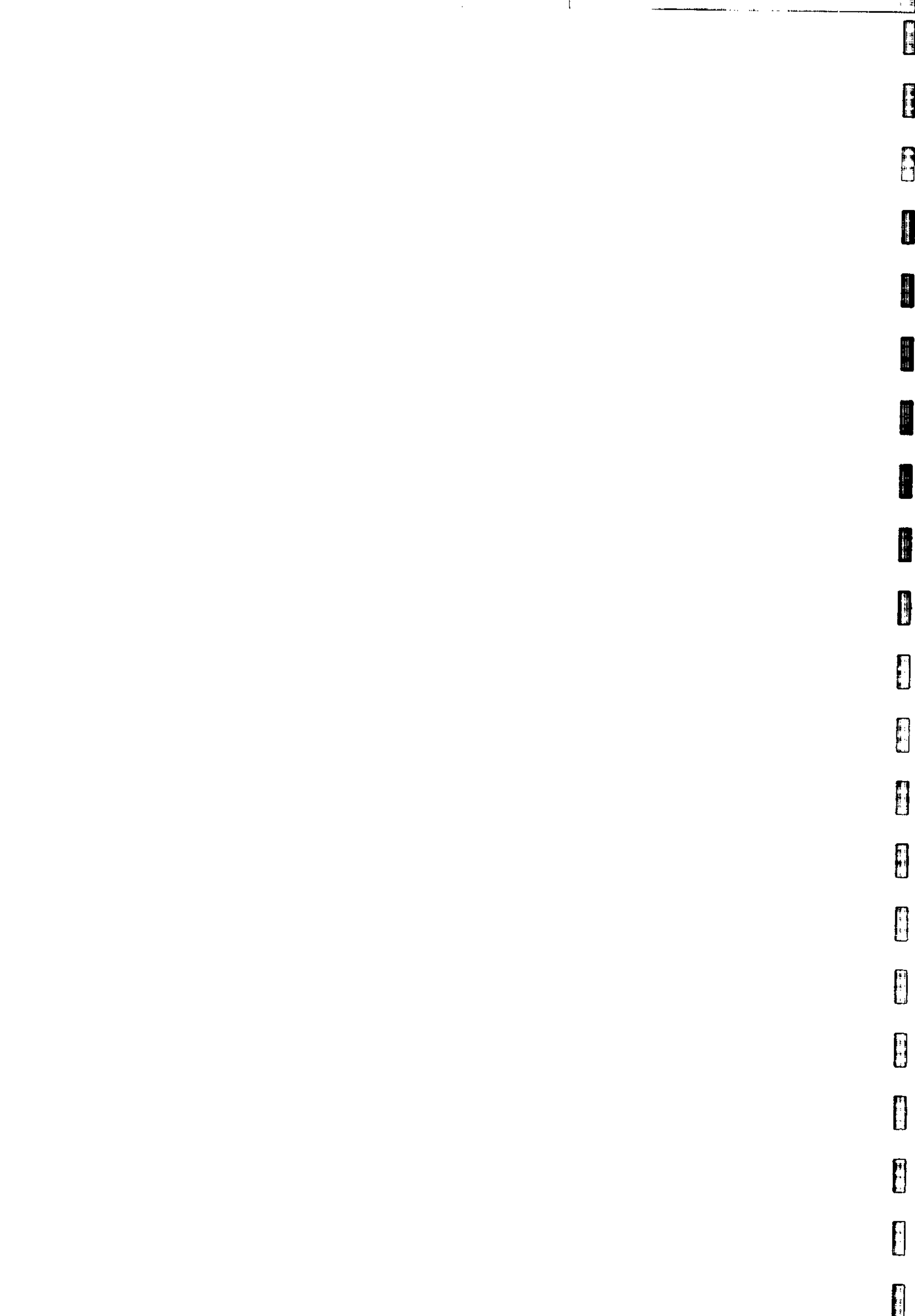
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales, agencés et aménagement des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencés, aménagements divers	(QD)	5 951	(QE)	4 946	(QF)		(QG)	10 897
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)	30 153	(QM)	8 419	(QN)		(QO)	38 572
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
TOTAL III		QU	36 104	QV	13 365	QW	0	QX	49 469
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	36 104	ØP	13 365	ØQ	0	ØR	49 469

CADRE B

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C

MOUVEMENTS AFFECTANT LA
PROVISION POUR AMORTISSEMENTS
DEROGATOIRES *

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais d'établissement et recherche	QY		2J		2K		2L		2M	
TOTAL I										
Immobilisations incorporelles	QZ		2N		2P		2R		2S	
TOTAL II										
Terrains	(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	(RD)		(RE)		(RF)	2V		2W	
	Sur sol d'autrui	(RG)		(RH)		(RI)	2X		2Y	
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	(RJ)		(RK)		(RL)	2Z		3A	
Inst. techniques mar. et outillage	(RM)		(RN)		(RO)		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	(RP)	4 946	(RQ)		(RR)	3D		3E	
	Matériel de transport	(RS)		(RT)		(RU)	3F		3G	
	Mat. bureau et inform.. mobilier	(RV)	8 419	(RW)		(RX)	3H		3J	
	Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)	3K		3L	
TOTAL III	SB	13 365	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0
Total général (I + II + III)	SG	13 365	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



SARL LOTI IMMO

Désignation de l'entreprise :

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	(TA)	(TB)	(TC)				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	(TD)	(TE)	(TF)				
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	(TH)	(TI)				
	Provisions pour fluctuation des cours *	3W	TJ	(TK)	(TL)				
	Amortissements dérogatoires	3X	(TM)	(TN)	(TO)				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	(IK)	(IL)	(IM)				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	(TP)	(TQ)	(TR)				
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	19 276	5S	14 600	5T	19 276	5U	14 600
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	811 150	5X	5Y	811 150		
	TOTAL II	5Z	19 276	TV	825 750	TW	19 276	TX	825 750
Provisions pour dépréciation	Sur immobi- lisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières(1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		6J	6K	6L	6M				
		6N	6P	6Q	6R				
		6S	6T	6U	6V				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	19 276	UB	825 750	UC	19 276	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	825 750	UF	19 276				
		UG		UH					
		UJ		UK					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue
par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		59 633	UM	UN 59 633	
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		48 866	UV	UW 48 866	
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		403 446	403 446		
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 769 943	1 769 943	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		14 236	14 236		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX			VT	2 296 124	VU 2 236 491	VV 59 633
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		187 851	187 851		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		6 947 302	6 947 302		
Personnel et comptes rattachés		8C		104 240	104 240		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		116 825	116 825		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		490 189	490 189		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		33 799	33 799		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		330 300	330 300		
Dette représentative de titres empruntés*		SZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	8 210 506	VZ 8 210 506	0	0
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

Exercice N, clos le :
3 1 1 2 2 0 0 0

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :	WA	982 583		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WB			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WD			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WE	15 621		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WF			
	Amendes et pénalités (nature :)	WG	25 250		
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS) *	WI			
Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *	WJ				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WK	584 242		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WL			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			WM		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
TOTAL I			WR	1 607 696	

II. DÉDUCTIONS

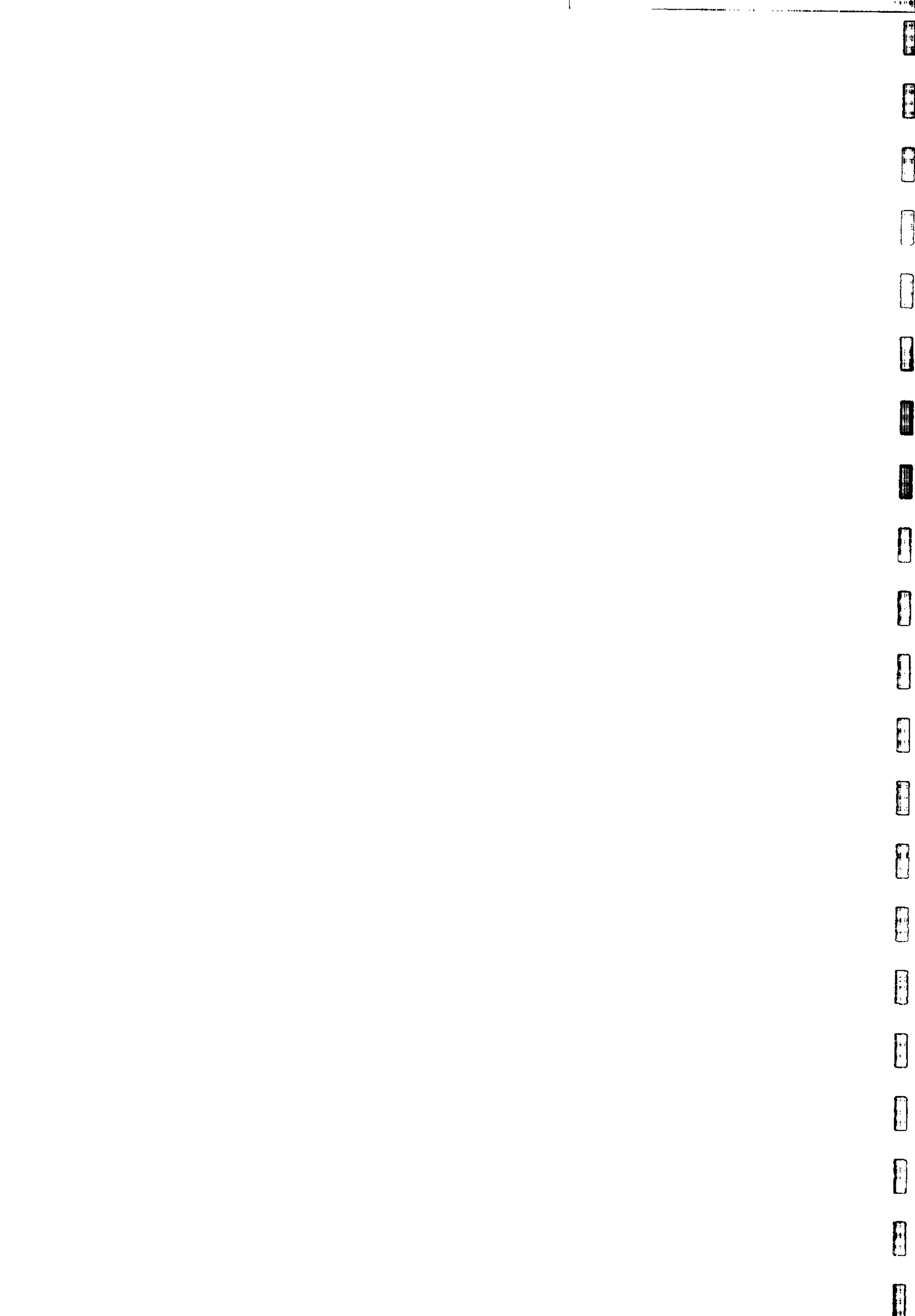
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *			WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WT	14 149	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposables aux taux de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)* - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WX		WY	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer *	ZY			
	Majoration d'amortissement *	XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations { entreprises nouvelles * (art. 208 sexies et quater A 44 series) zone franche corse (art. 44 decies) zone franche urbaine (art. 44 octies) } ZI	SX		SY	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XC		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit *(entreprises à l'IS)			XS		
TOTAL II			XG		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :	bénéfice (I moins II)	XI	1 593 547	
	déficit (II moins I)	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL			
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *	XK			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)	XL			
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)	XM			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 593 547	XO	0

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficit ordinaire : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1)*)	Déficits reportables col.2 - col. 3
N-5	(XT)	XU		
N-4	(XV)	XW		XX
N-3	(XY)	XZ		YA
N-2	(YB)	YC		YD
N-1	(YE)	YF		YG
	TOTAL (YH)	0	0	

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) *

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)

YJ	
YK	0

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *

8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs

Imputations opérées à la
clôture de l'exercice

sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A, ligne WY)

sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XM)

Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XK)*

Amortissements réputés différés restant à reporter*

YL	
SP	
8R	
8S	
YM	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39.1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT	
----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis Al. 2 du CGI. *

ZV		ZW	
----	--	----	--

Provisions pour risques et charges *

8X		8Y	
8Z		9A	
9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

9D		9E	
9F		9G	
9H		9J	

Charges à payer

9K		9L	
9M		9N	
9P		9R	
9S		9T	

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A:

YN	0	YO	0
----	---	----	---

ligne WI

ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		9C	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		9D	141 360
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		22 640	
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	22 640	9E
TOTAL I		9F	164 000	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	(ZB)	
		- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
		- Autres réserves	(ZD)	
		- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219 -I- f) *	A5	
	Dividendes		ZE	164 000
	Autres répartitions		(ZF)	
	Report à nouveau		ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II (ZH)	164 000	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier									YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS					
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété								XQ	226 833		163 973		
		- Personnel extérieur à l'entreprise								YU					
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	490 647		52 627		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
		- Autres comptes								ST	346 375		343 702		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 063 855		560 301		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*								YW	29 975		13 212		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers						ZS	)	9Z	10 351		24 751		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	40 326		37 963		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	1 371 066		439 544		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	4 621 931		1 446 813		
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus*									ZA	1 320				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2000). *									9B	658 271				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									9S					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		plus-values à 19 %		JB		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		plus-values à 19 %		JE		Imputations		JF				
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.			JG		Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale		JH		N° SIRET de la société mère		JJ			
	- numéro de centre de gestion agréé *			XP											
- Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : handicapés :)									YP		5		5		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*									ZK		%		%		
- Filiales et participations : La liste prévue par l'article 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration										Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1				ZR	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19%	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus
et moins-values réalisées *

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne ①)	Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
		⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19%	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *					+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				+	+
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)						0	0

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)

(A)

(B)

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).**

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% ① ou 16% ②

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

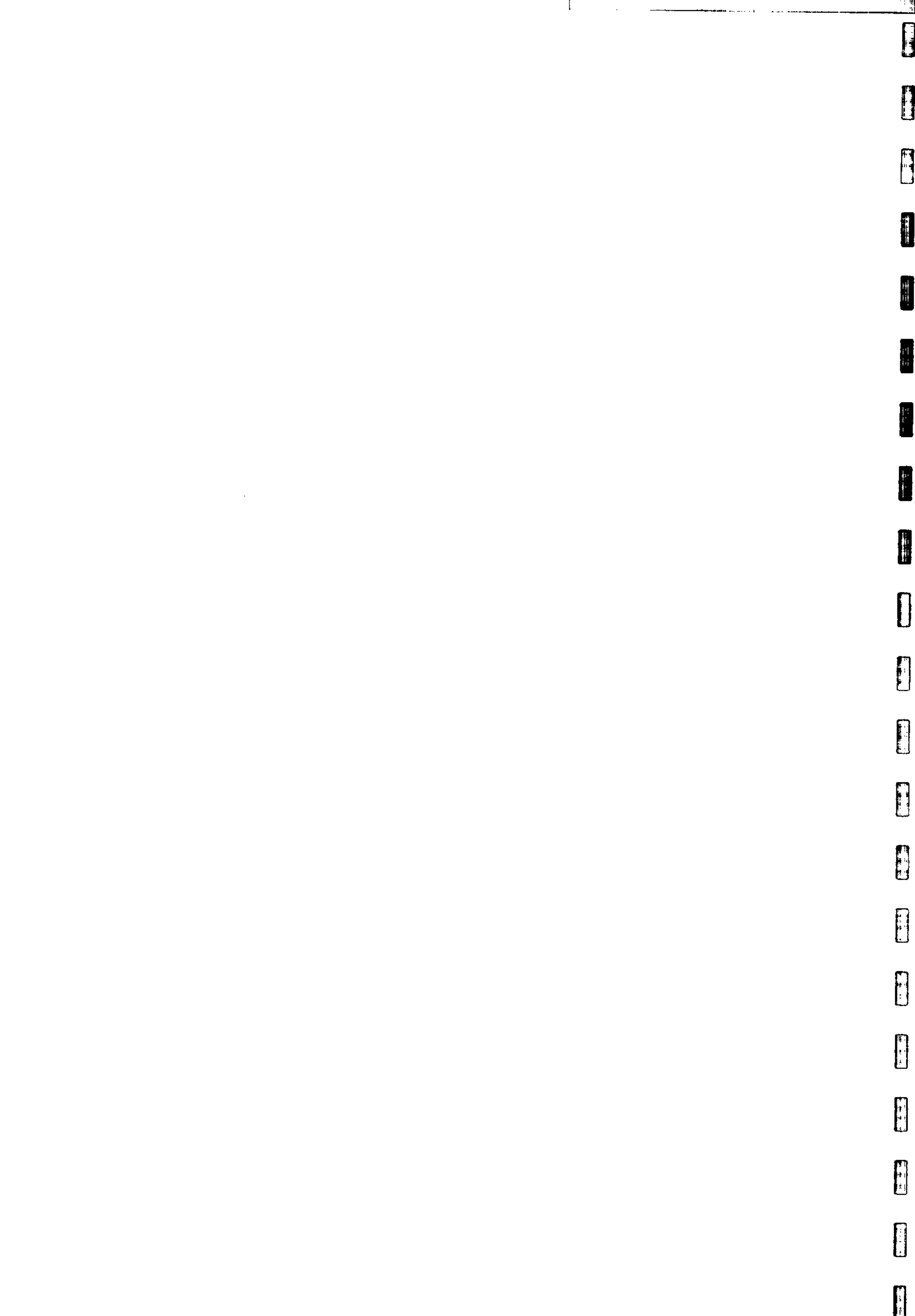
Origine ①	Moins-values à 16% et 26% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% ③	Solde des moins-values à 16% et 26% ④
Moins-values nettes 2000			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999		
	1998		
	1997		
	1996		
	1995		
	1994		
	1993		
	1992		
	1991		
	1990		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19% ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter ⑦
	à 25% ②	à 19%, 18% ou 15% ③	à 19%, 18% ou 15% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2 ^e alinéa de l'article 219 a quater ④			
Moins-values nettes 2000						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999					
	1998					
	1997					
	1996					
	1995					
	1994					
	1993					
	1992					
	1991					
	1990					

③ Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL LOTI IMMO

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1
AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement {	2	
	3	
	4	
	5	0
TOTAL des lignes 2 à 4		
Reste (ligne 1 - 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)	8	0

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés {	13					
	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	0	0	0	0	0

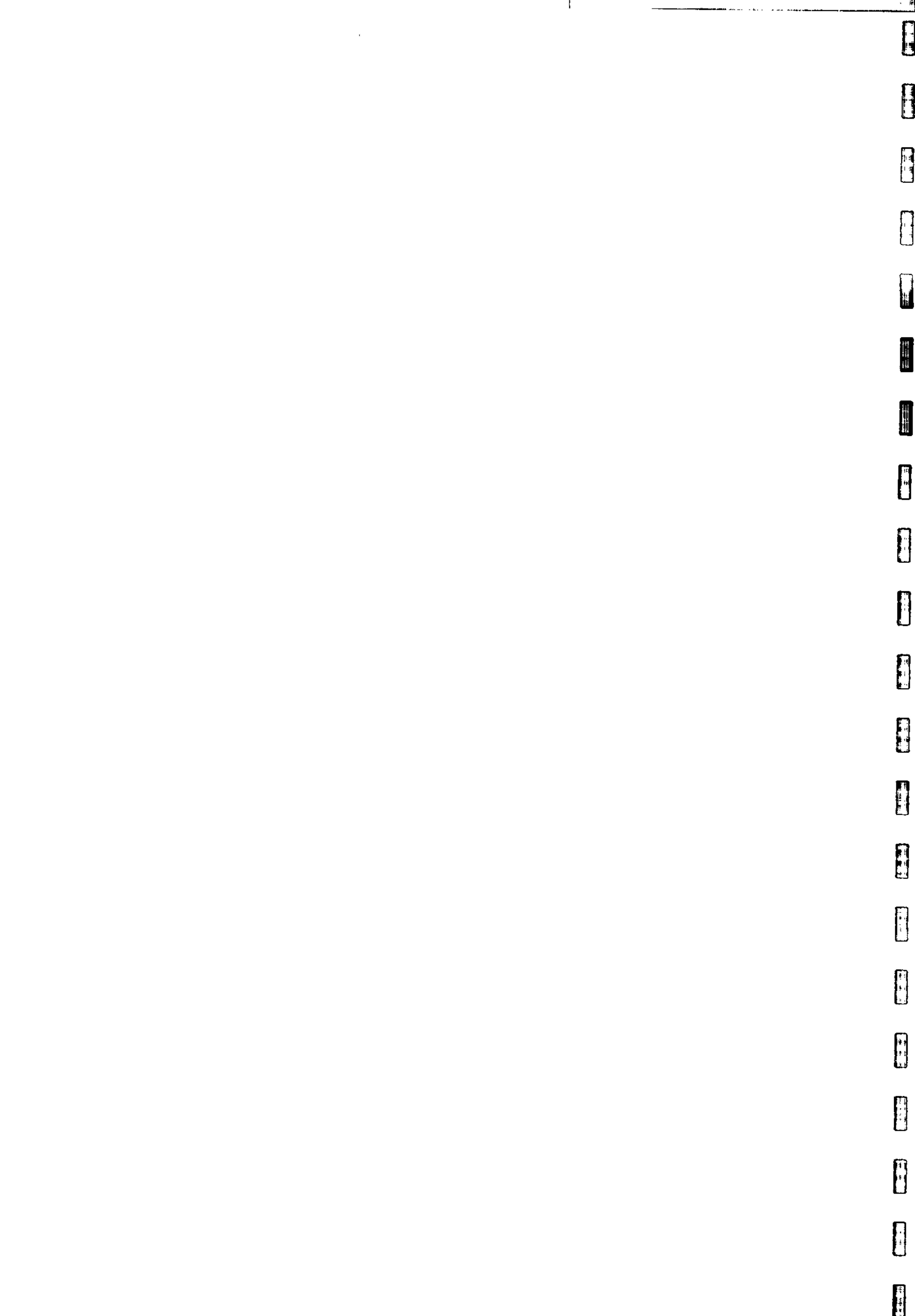
III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N-1	17
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	18
(cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-3	19
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	20	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) 19 - 20	21	
Montant restant à affecter (17 + 18 + 19) - (20 + 21)	22	0

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE III

SARL JACQUES COEUR

8, RUE ALFRED MANESSIER

34500 BEZIERS

Exercice du 01 Janvier 2000 au 31 Décembre 2000

Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2000

En Francs

APE : 70.1A

SIRET : 392 322 343 00022

SA CABINET NITUS PICHAUD MARTY

ZAE LE MONESTIE BP 54

BOUJAN SUR LIBRON

IMMEUBLE ESPACE 2 B

34761 BEZIERS CEDEX

Tél : 04.67.30.48.30

Fax : 04.67.30.39.94



Désignation de l'entreprise		SARL JACQUES COEUR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		8, RUE ALFRED MANESSIER		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		3 9 2 3 2 2 3 4 3 0 0 0 2 2		Code APE		7 0 - 1 A	
Déclaration souscrite en :		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 0 0				N-1 3 1 1 2 9 9	
F A7 X € A8		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Cocher obligatoirement une case						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de recherche et développement *	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 740	AU	11 797	46 943	14 644
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	26 390	BI		26 390	21 390
TOTAL (II)		BJ	85 130	BK	11 797	73 333	36 035
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	5 120 402	BO	650 000	4 470 402	5 280 220
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 875 200	BY		2 875 200	82 000
	Autres créances (3)	BZ	1 428 665	CA		1 428 665	216 856
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	1 944 694	CE		1 944 694	
DIVERS	Disponibilités	CF	1 900 449	CG		1 900 449	361 539
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	13 269 410	CK	650 000	12 619 410	5 940 615
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 354 540	1A	661 797	12 692 743	5 976 650
Rechts : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	



Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DE		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 500	3 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	122 398	65 412
	Report à nouveau	DH	1	1
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 799 839	59 986
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	2 928 737	1 128 899
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	392 040	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	392 040	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	126 594	344 848
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	431 420	280 295
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	54 957	54 957
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 667 385	3 954 395
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 775 611	11 256
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	316 000	202 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	9 371 966	4 847 751
	Écarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 692 743	5 976 650
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IE		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Écart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 371 966	4 792 795
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	126 594	344 848

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032



N°10167*05		SARL JACQUES COEUR							
Désignation de l'entreprise :									
		Exercice N							
		France							
		Exportation et livraisons intracommunautaires							
		Total							
		Exercice (N-1)							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue : { biens * services *	FD	24 180 574	FE		FF	24 180 574	1 014 096	
		FG	11 750	FH		FI	11 750		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	24 192 324	FK	0	FL	24 192 324	1 014 096	
	Production stockée *					FM	(149 819)	3 870 220	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	907		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 043 413	4 884 316
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	19 602 733	3 870 220
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	293 877	969 542
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	8 333	73 690
	Salaires et traitements *						FY	163 440	
	Charges sociales (10)						FZ	51 689	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *				GA	11 041	756
			- dotations aux provisions *				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	650 000	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	392 040	
	Autres charges (12)						GE	39 006	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	21 212 159	4 914 208
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 831 254	(29 892)	
opérations en courants	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 477	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 477	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	15	43 645
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	15	43 645
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 462	(43 645)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 834 716	(73 537)	



Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 6 970	169 724
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7)(VII)	HD 6 970	169 724
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	959
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 0	959
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 6 970	168 765
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 1 041 847	35 241
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 24 053 860	5 054 040
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 22 254 021	4 994 054
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN 1 799 839	59 986
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { Produits de locations immobilières	HY	
	{ Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	EX	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un écu du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisation TVA			6 970
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Désignation de l'entreprise :

SARL JACQUES COEUR

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2		3	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		(KG)		(KH)		KI		
	Constructions	Sur sol propre	(KJ)		(KK)		KL		
		Sur sol d'autrui	(KM)		(KN)		KO		
		Installations générales, agencements et aménagement des constructions*	(KP)		(KQ)		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(KS)		(KT)		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers*	(KV)		(KW)		KX		
		Matériel de transport*	KY		(KZ)		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)	15 400	(LC)		LD	43 340	
		Emballages récupérables et divers*	(LE)		(LF)		(LG)		
	Immobilisations corporelles en cours		(LH)		(LI)		LJ		
Avances et acomptes		LK		LL		LM			
TOTAL III		LN	15 400	LO	0	LP	43 340		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	21 390	1U		1V	5 000	
	TOTAL IV		LQ	21 390	LR	0	LS	5 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	36 790	0H	0	0J	48 340		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	LT		LU		1W		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		LX		(LY)		(LZ)		
	Constructions	Sur sol propre	MA		(MB)		(MC)		
		Sur sol d'autrui	MD		(ME)		(MF)		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	MG		(MH)		(MI)		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ		(MK)		(ML)		
	Autres immobili- sations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagement divers	(MM)		(MN)		(MO)		
		Matériel de transport	MP		(MQ)		(MR)		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(MS)		(MT)	58 740	(MU)		
		Emballages récupérables et divers*	(MV)		(MW)		(MX)		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		(NA)	(NB)	
Avances et acomptes		NC		ND		NE	(NF)		
TOTAL III		0	NG	0	NH	58 740	(NI)	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U		0V		0W		
	Autres participations		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		2E		2F	26 390	2G		
	TOTAL IV		0	NJ	0	NK	26 390	2H	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0K	0	0L	85 130	0M	0	



Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales, agencés et aménagements des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencés, aménagements divers	(QD)		(QE)		(QF)		(QG)	
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)	756	(QM)	11 041	(QN)		(QO)	11 797
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
TOTAL III		QU	756	QV	11 041	QW	0	QX	11 797
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	756	ØP	11 041	ØQ	0	ØR	11 797

CADRE B

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C

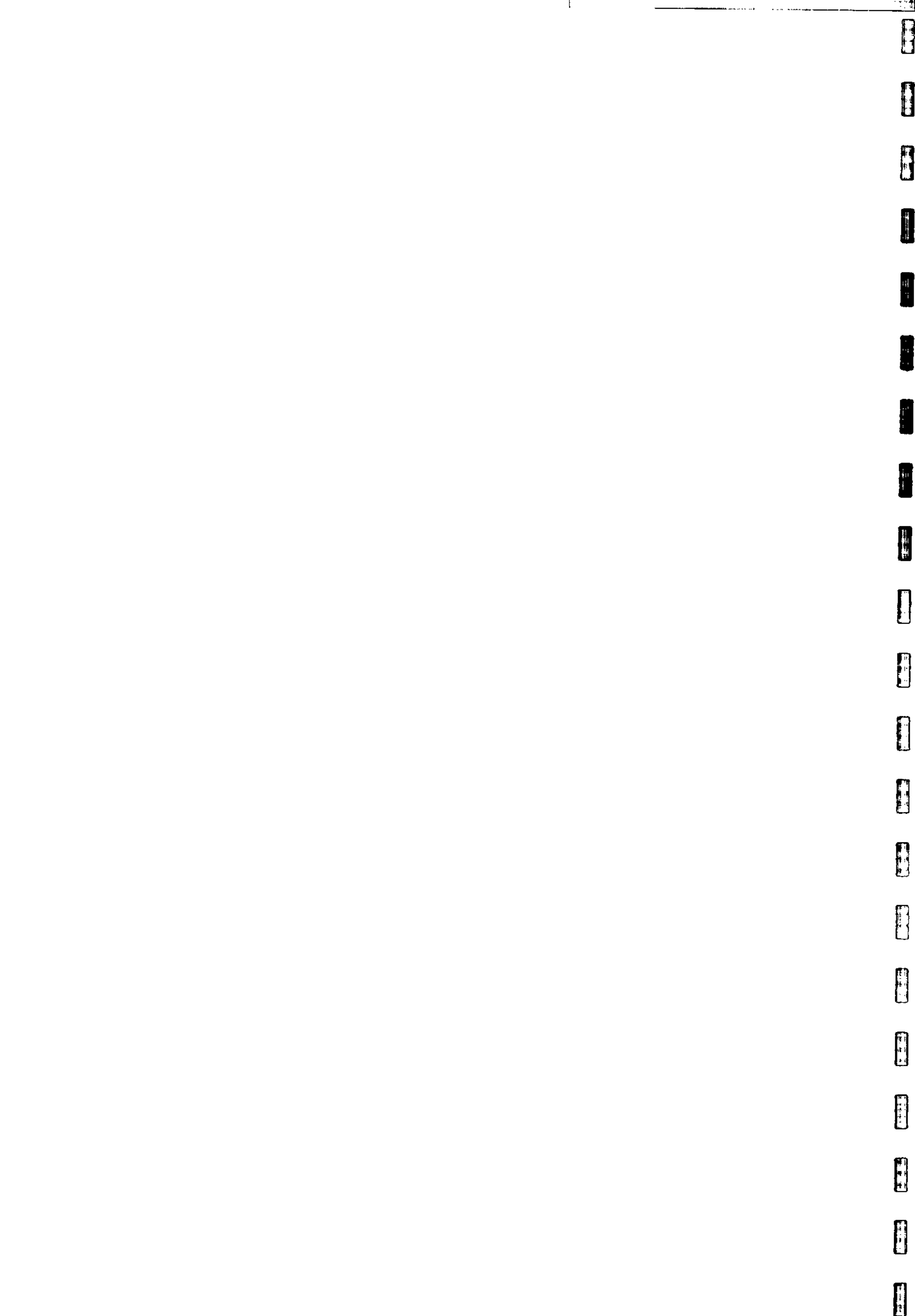
MOUVEMENTS AFFECTANT LA
PROVISION POUR AMORTISSEMENTS
DEROGATOIRES *

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche	QY		2J		2K		2L		2M	
TOTAL I										
Immobilisations incorporelles	QZ		2N		2P		2R		2S	
TOTAL II										
Terrains	(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	(RD)		RE		RF	2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI	2X		2Y	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	RJ		RK		RL	2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage	(RM)		(RN)		(RO)		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc. divers	(RP)		(RQ)		(RR)	3D		3E	
	Matériel de transport	RS		(RT)		(RU)	3F		3G	
	Mat. bureau et inform., mobilier	(RV)	11 041	(RW)		(RX)	3H		3I	
	Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)	3K		3L	
TOTAL III	SB	11 041	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0
Total général (I + II + III)	SG	11 041	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise :

SARL JACQUES COEUR

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	(TA)	(TB)	(TC)
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	(TD)	(TE)	(TF)
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	(TH)	(TI)
	Provisions pour fluctuation des cours *	3W	TJ	(TK)	(TL)
	Amortissements dérogatoires	3X	(TM)	(TN)	(TO)
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	(IK)	(IL)	(IM)
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	(TF)	(TQ)	(TR)
	TOTAL I	3Z	0	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5Y	5Z
	TOTAL II	5Z	0	0	0
	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
	- titres de participation	6N	6P	6Q	6R
	- autres immobilisations financières(1)*	6U	6V	6W	6X
	Sur stocks et en cours	6Y	6Z	6A	6B
	Sur comptes clients	6C	6D	6E	6F
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6G	6H	6I	6J
TOTAL GENERAL (I + II + III)	TOTAL III	7B	0	0	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	0	0	0
	Dont dotations et reprises				
	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UI	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-3e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuilles séparées selon l'annexe de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'annexe des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

SARL JACQUES COEUR

Désignation de l'entreprise :

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	26 390	UV	26 390	UW				
DE L'ACTIF-CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	2 875 200		2 875 200					
		Créance représentative de titres prêtés* (Provisions pour dépréciations matériellement constatées* UQ)	UU								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	547 292		547 292					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	881 373		881 373					
		Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX			VT	4 330 256	VU	4 330 256	VY	0		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	126 594		126 594					
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	23 060		23 060					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	6 667 385		6 667 385					
		Personnel et comptes rattachés	8C	25 080		25 080					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	26 059		26 059					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	SE	1 006 607		1 006 607						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	716 628		716 628						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 236		1 236						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	408 360		408 360					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	SK	370 957		370 957					
		Dettes représentatives de titres empruntés*	SZ								
		Produits constatés d'avance	SL								
TOTAUX			VY	9 371 966	VZ	9 371 966	0	0			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

Exercice N, clos le :
3 1 1 2 2 0 0 0

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :	WA	1 799 839	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WB		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WD		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WF		
	Amendes et pénalités (nature :)	WG		
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS) *	WI	1 041 847	
Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *			WJ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WK		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WL		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			WM	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
TOTAL I			WR	2 841 686

II. DÉDUCTIONS

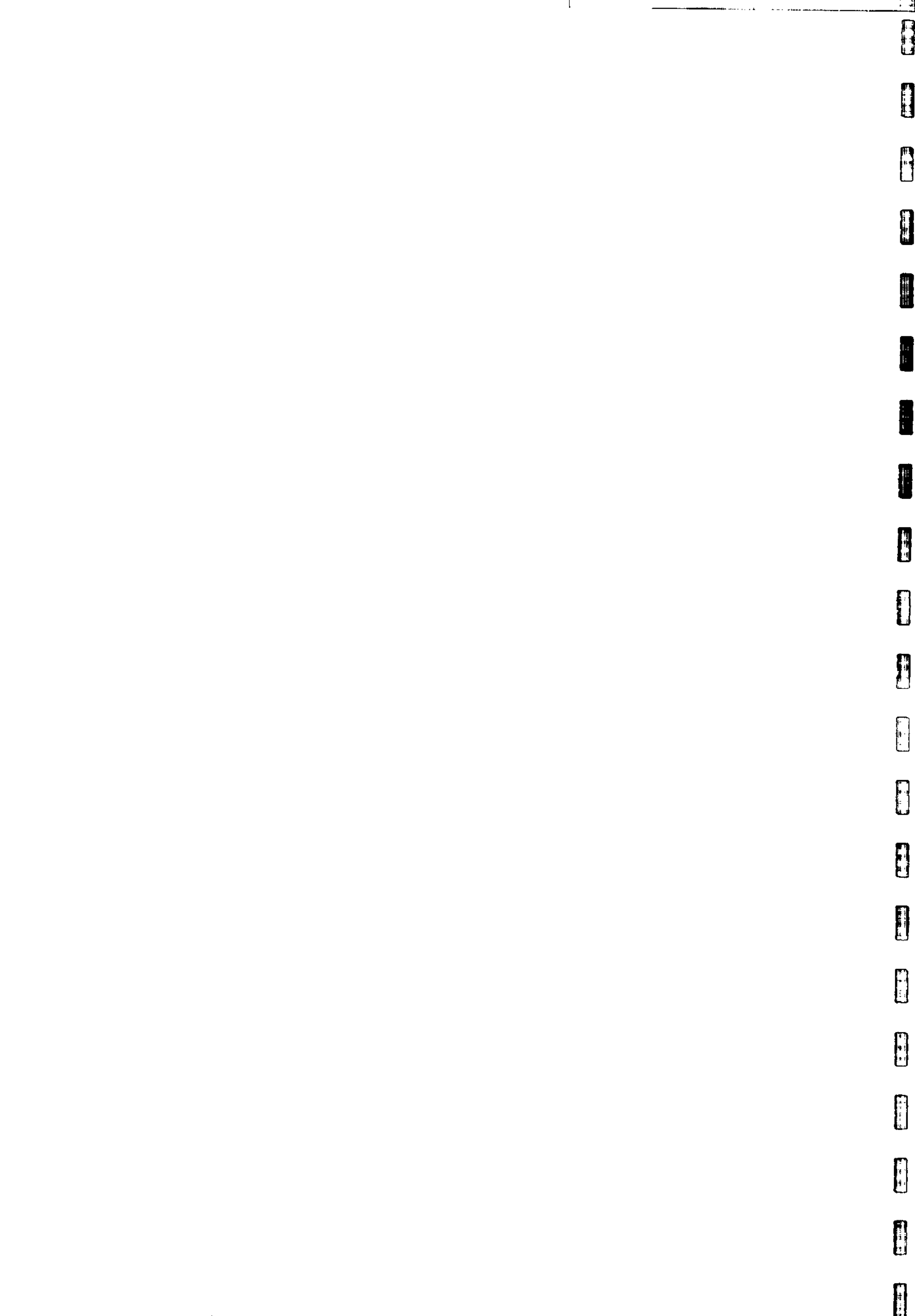
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)* - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs	WX		- imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P)	WY	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
		Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)				
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer *				ZY
Majoration d'amortissement *				XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations { entreprises nouvelles * (art. 208 sexies et quater A44 series) zone franche comarcale (art. 44 decies) QT zone franche urbaine (art. 44 octies) PV		SX		Zones d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC	SY	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit *(entreprises à l'IS)				ZI		

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :	{	bénéfice (I moins II)	XI	2 841 686
		déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)			ZL	
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *			XK	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)			XL	
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)			XM	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	2 841 686
			XO	0



Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1)*)	Déficits reportables col. 2 - col. 3
N-5		(XT)	XU	
N-4		(XV)	XW	XX
N-3		(XY)	XZ	YA
N-2		(YB)	YC	YD
N-1		(YE)	YF	YG
	TOTAL	(YH) 0	YI 0	

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) *

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *

8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs

Imputations opérées à la
clôture de l'exercice

sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A, ligne WY)

sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XM)

Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XK)*

Amortissements réputés différés restant à reporter*

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39.1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis A1. 2 du CGI. *

Provisions pour risques et charges *

Provisions pour dépréciation *

Charges à payer

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A:

ligne WI

ligne WU



Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES		AFFECTATIONS	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	1
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	59 986
Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0	0.
TOTAL I		0F	59 987
AFFECTATIONS	- Réserve légale	(ZB)	3 000
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	(ZD)	56 986
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219 -I- f) *	A5	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	(ZF)	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II (ZH)	59 986

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier								YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACIATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	82 035	903 890		
		- Locations, charges locatives et de copropriété							XQ	46 303	29 974		
		- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	67 025	22 211		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
		- Autres comptes							ST	98 515	13 467		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	293 877	969 542		
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*							YW	3 065	3 079		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS	)	9Z	5 268	70 611		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	8 333	73 690		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	6 180 513	437 572		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	3 364 090	565 473		
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus*								ZA				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2000). *								0B	156 790			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								0S				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF				
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.			JG		indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ			
	- numéro de centre de gestion agréé *		XP										
	- Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : _____ handicapés : _____)							YP	1	0			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*							ZK	%	%			
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'article 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.							Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	☐		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).



Registre N° B2101.1001

D.G.I. N° 2059-A 1

N° 10179*03

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

(2001)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19%	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne (1) A)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6) A)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées **	
	(7)	(8)	(9)	(10)	COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19%	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+		
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+		
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+		
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+		
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *			+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+		+

* Montant des plus-values et des moins-values nettes de l'impôt sur les plus-values (13) et (14) et (15) et (16) et (17) et (18) et (19) et (20).

* Montant des plus-values et des moins-values nettes de l'impôt sur les plus-values (13) et (14) et (15) et (16) et (17) et (18) et (19) et (20).

(A)

(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002.



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% 1 ou 16% 2

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI 1

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% et 26% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% ③	Solde des moins-values à 16% et 26% ④
Moins-values nettes 2000			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999		
	1998		
	1997		
	1996		
	1995		
	1994		
	1993		
	1992		
	1991		
	1990		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19% ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ③	Solde des moins-values à reporter ⑦
	à 25% ②	à 19%, 18% ou 15% ③	à 19%, 18% ou 15% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 a quater ④			
Moins-values nettes 2000						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999					
	1998					
	1997					
	1996					
	1995					
	1994					
	1993					
	1992					
	1991					
	1990					

3 Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(2001)

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise : SARL JACQUES COEUR

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1
AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement {	- déficit de l'exercice	2
	- moins-values à long terme	3
	- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4
TOTAL des lignes 2 à 4		5 0
Reste (ligne 1 - 5)		6
Impôt correspondant		7
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)		8 0

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
TOTAL (lignes 13 et 14)	15	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	0	0	0	0	0

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N-1	17
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	18
(cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-3	19 0
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	20	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) 19 - 20	21	
Montant restant à affecter (17 + 18 + 19) - (20 + 21)	22	0

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

